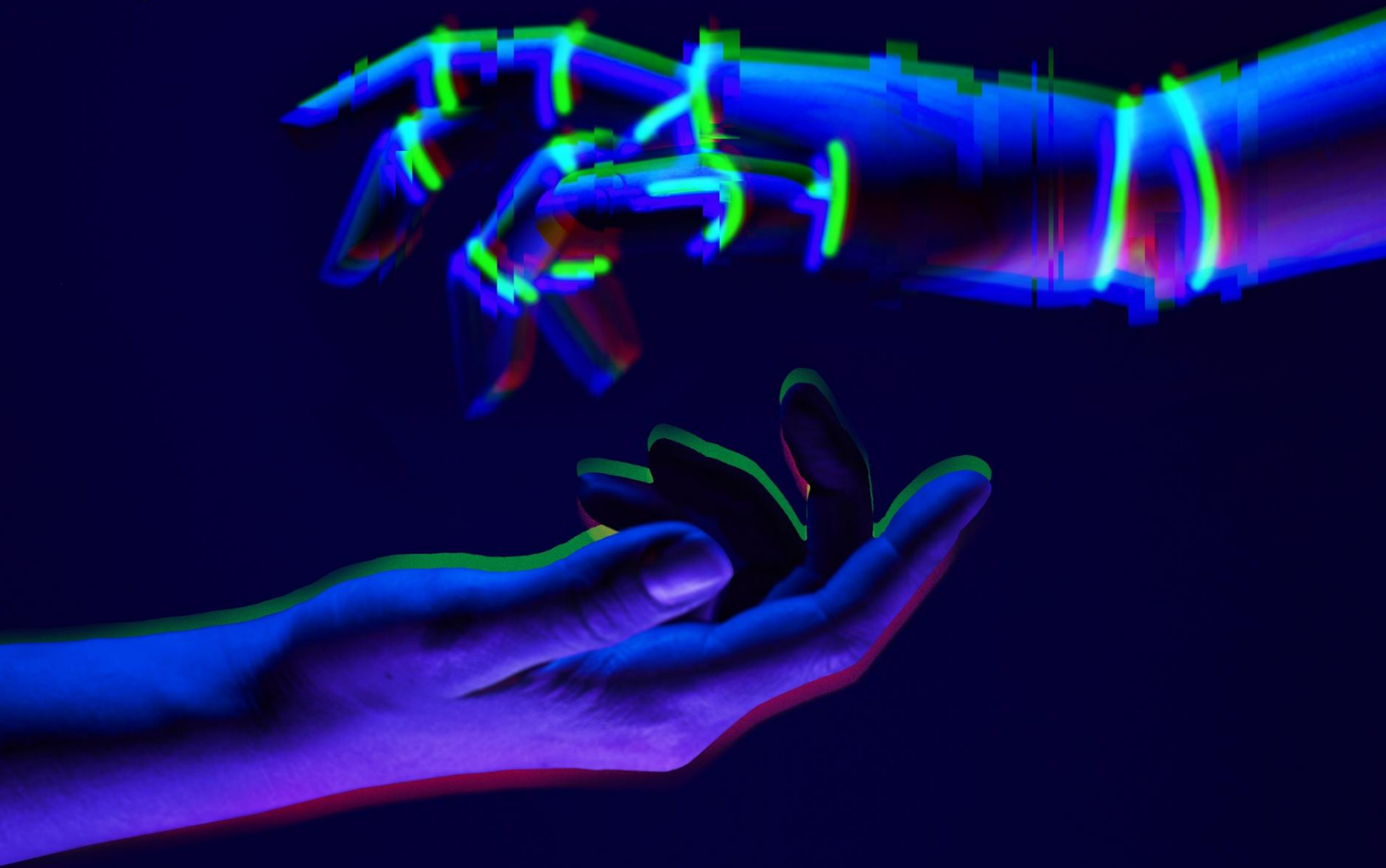




Alimentée par la technologie, animée par l'humanité :

Rapport provisoire sur une approche de
l'IA centrée sur l'humain au Canada



Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par :

Courriel : SOCI@sen.parl.gc.ca

La poste : Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : sencanada.ca

Le Sénat est présent sur X : @SenatCA

Suivez le comité à l'aide du mot-clic #soci

This report is also available in English.

Table des matières

Membres du comité.....	4
Ordre de renvoi.....	6
Glossaire.....	7
Résumé	10
Liste des recommandations	13
Introduction	16
Qu'est-ce que l'intelligence artificielle?	18
Possibilités	19
Risques et défis	19
Recommandations	20
Quelles sont les répercussions sociales de l'IA?	22
Possibilités	22
Risques et défis	23
Recommandations	25
Comment l'IA devrait-elle être régie et réglementée au Canada?	26
Possibilités	29
Risques et défis	29
Recommandations	31
Conclusion provisoire	33
Prochaines étapes.....	34
Annexe A – Témoins	36
Annexe B – Mémoires et témoignages complémentaires	38

Membres du comité

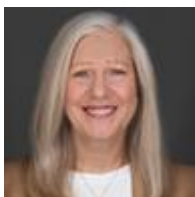


L'honorable
Rosemary Moodie
Présidente



L'honorable
Sharon Burey
Vice-présidente

Les honorable sénateurs et sénatrices



Dawn Arnold



Victor Boudreau



Rodger Cuzner



Margo
Greenwood



Katherine Hay



Yonah Martin



Marilou
McPhedran



Tracy Muggli



Flordeliz (Gigi)
Osler



Chantal
Petitclerc



Paulette Senior

Membres d'office du comité :

L'honorable Pierre Moreau, c.p., ou l'honorable Patti LaBoucane-Benson
L'honorable Leo Housakos ou l'honorable Yonah Martin
L'honorable Lucie Moncion ou l'honorable Joan Kingston
L'honorable Flordeliz (Gigi) Osler ou l'honorable Robert Black
L'honorable Brian Francis ou l'honorable Judy A. White

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable Yuen Pau Woo
L'honorable Andrew Cardozo

Bibliothèque du Parlement :

Diana Ambrozas, analyste
Laura Blackmore, analyste
Mayra Perez-Leclerc, analyste

Direction des comités du Sénat :

Ferda Simpson, greffière du comité
Osvaldo Lopes da Silva, adjoint administratif

**Direction des communications, de la télédiffusion et des publications
du Sénat :**

Monica Granados, agente de communications

Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 2 octobre 2025 :

L'honorable sénatrice Moodie propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, des questions relatives aux répercussions de l'intelligence artificielle au Canada, en insistant sur les points suivants :

- a) la souveraineté et la gouvernance des données;
- b) l'éthique, la protection des renseignements personnels et la sécurité;
- c) les risques, les avantages et les effets sur la société;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer des rapports sur cette étude auprès de la greffière du Sénat, si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, et que lesdits rapports soient réputés avoir été déposés au Sénat;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat sur son étude au plus tard le 31 décembre 2026 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière du Sénat

Shaila Anwar

Glossaire^a

Apprentissage machine : Une approche de l'intelligence artificielle (IA) dans laquelle un algorithme est capable d'apprendre à partir de données, de les généraliser, de repérer les schémas et de faire des prédictions sans commandes expresses.

Exemples : le contenu personnalisé sur les médias sociaux, la détection de fraudes, les dispositifs médicaux portables, les recommandations sur les sites de diffusion en continu ou autres sites de divertissement, etc.

Apprentissage profond : Processus avancé de l'apprentissage machine au moyen de **réseaux neuronaux** inspirés du cerveau humain, dans lesquels les algorithmes imitent le traitement neuronal en transmettant des signaux à travers de plusieurs couches interconnectées de neurones artificiels, permettant ainsi au réseau de simuler l'apprentissage à partir de données volumineuses et complexes.

Exemples : la reconnaissance faciale et la reconnaissance des caractères, les véhicules autonomes, l'analyse de radiographies, les assistants virtuels à commande vocale, etc.

IA générative : Technologies d'IA capables de générer du contenu original – texte, images, vidéos, audio, code ou autre – en réponse à des requêtes, au moyen de l'apprentissage profond et d'ensembles de données massifs.

Exemples : les outils de génération de texte ou autres médias – ChatGPT, Copilot et Llama, de code – GitHub Copilot, et d'images – DALL-E, Midjourney et Stable Diffusion, etc.

^a Les définitions s'appuient sur les informations recueillies lors de l'étude du comité, ainsi que sur les sources suivantes : Cole Stryker et Eda Kavlakoglu, [*Qu'est-ce que l'IA?*](#) IBM; Google Cloud, [*Intelligence artificielle \(IA\) : un guide simple à comprendre*](#); Gouvernement du Canada, [*Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'IA*](#); Gouvernement du Canada, [*Souveraineté numérique*](#); IBM, [*Qu'est-ce que la souveraineté des données ?*](#); Natiea Vinson, First Nations Technology Council, [*Mémoire écrit: Étude sur l'impact de l'intelligence artificielle au Canada*](#), Mémoire écrit soumis au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 4 mars 2026; Gouvernement du Canada, [*La souveraineté des données autochtones \(DDN3-A11\)*](#), École de la fonction publique du Canada, article, 8 janvier 2025; Stanford Institute for Human-Centered Artificial Intelligence, [*Artificial Intelligence Glossary*](#); MIT Sloan Teaching & Learning Technologies, [*Glossary of Terms: Generative AI Basics*](#); Promptmetheus, [*LLM Knowledge Base*](#); Aadya Gupta et Adarsh Ranjan, « [*A Primer on Compute*](#) », *Carnegie Endowment for International Peace*, Carnegie India, 30 avril 2024; Royaume-Uni, Department for Science, Innovation & Technology, [*Frontier AI: capabilities and risks – discussion paper*](#), Research and analysis, 28 avril 2025; et Olivia Guest, « [*What Does 'Human-Centred AI' Mean*](#) », *arXiv*, 29 juillet 2025.

IA agentique : Technologies d'IA qui génèrent de nouvelles réponses, mais qui sont également habilitées à agir de manière proactive, à s'adapter à de nouvelles situations et à collaborer avec d'autres agents automatisés.

Exemples : agents d'assistance à la clientèle autonomes; voitures autonomes; assistants virtuels pour les achats et la planification des voyages; etc.

IA de pointe : Une limite qui est constamment repoussée puisqu'elle représente les technologies d'IA les plus récentes et les plus avancées. À l'heure actuelle, le terme renvoie aux modèles d'IA multimodaux avancés d'usage général, capables de raisonnements complexes et de création de contenu.

Exemples : ChatGPT-5, Gemini 3.5, Claude Fable et Claude Mythos, etc.

Intelligence artificielle générale : Catégorie hypothétique de technologies d'IA qui simuleraient des capacités générales comparables à celles de l'être humain en matière d'apprentissage, de raisonnement et de prise de décision, dans un large éventail de tâches et de secteurs.

Superintelligence : Le sommet hypothétique de la capacité de l'IA, qui dépasserait l'intelligence et les capacités humaines dans leur ensemble.

IA centrée sur l'humain : Une approche de l'IA qui met l'accent sur la collaboration humains-machines, en préservant la participation humaine au lieu de chercher à la remplacer. Cette forme d'IA ne se fonde pas uniquement sur la performance technologique et les données de sortie; au lieu, la prise de décision est axée sur les valeurs et les besoins humains.

Modèle de fondation : Modèle de traitement utilisé par les technologies d'IA générative et agentique, qui est entraîné avec d'immenses ensembles de données brutes et dont le réseau de neurones complexe est capable de générer de façon autonome des réponses fondées sur des schémas.

Exemples : les **grands modèles de langage** (GML) utilisés pour créer des outils d'IA générative de textes tels les agents conversationnels et les **modèles multimodaux** capables de traiter plusieurs types d'instructions et de générer plusieurs types de réponses, comme ChatGPT-5. Différentes disciplines, dont la radiologie et la médecine, la musique, la chimie et les mathématiques, sont en train de mettre au point leurs propres modèles.

Il existe trois principales approches pour le partage des modèles d'IA : les **modèles fermés** sont accessibles uniquement sur des services en ligne exclusifs et les processus et requêtes internes demeurent opaques (ChatGPT, Claude et Gemini); les **modèles à pondération ouverte** peuvent être téléchargés et déployés, mais conservent une conception interne opaque (Llama, DeepSeek, Gemma, Mistral, Kimi

et Qwen); les **modèles à code source libre** offrent un accès complet aux données d'apprentissage et aux composants internes (Bloom et Olmo).

Ressources informatiques : Ressources, puissance et infrastructures informatiques nécessaires pour former et exploiter des modèles d'IA avancés.

Pile technologique d'IA : Ensemble des composants essentiels nécessaires à la mise en œuvre des technologies d'IA, notamment :

- Les données, qui constituent la base de l'apprentissage et des modèles d'IA;
- Les logiciels, comme les langages de programmation et les modèles de base;
- Le matériel, notamment les puces électroniques comme les processeurs graphiques (GPU);
- L'infrastructure physique, qui comprend les centres de données (et les ressources nécessaires à leur fonctionnement, comme l'énergie et l'eau pour le refroidissement et les serveurs) et les infrastructures de communication/réseau.

Souveraineté des données : Le principe selon lequel les données sont soumises aux cadres réglementaires et de gouvernance du pays dans lequel elles sont générées. La **souveraineté numérique** englobe également les infrastructures technologiques et de réseau nécessaires pour accéder aux données, les transférer et les stocker.

Souveraineté des données autochtones : S'appuie sur les concepts d'autodétermination des peuples autochtones et de souveraineté des données pour reconnaître les droits inhérents des peuples autochtones à posséder, gérer, utiliser et contrôler leurs données, leurs savoirs et leurs informations culturelles.

Requête : Instructions qui guident l'IA générative dans ses réponses. Une **instruction système** indique le ton ou les limites d'une interaction; par exemple, il est possible qu'une organisation interdise l'ajout de renseignements personnels dans les réponses et que cette instruction demeure inconnue de l'utilisateur. Lorsque les instructions et les opérations du système ne sont pas visibles pour l'utilisateur, on peut considérer qu'il s'agit d'une **intelligence artificielle de type boîte noire**.

Hallucination : Génération d'une réponse inexacte ou illogique causée par des contraintes liées aux données ou au système.

Résumé

Le Canada est considéré comme un chef de file dans la recherche et le développement de l'intelligence artificielle (IA). En effet, les « parrains de l'IA », les professeurs Geoffrey Hinton et Yoshua Bengio, sont originaires du Canada, qui a d'ailleurs été le premier pays du monde à lancer une stratégie nationale en matière d'IA en 2017. Cependant, l'adoption et la gestion de ces nouvelles technologies à l'échelle nationale n'ont pas suivi le rythme des premiers succès. Les technologies d'IA, qui évoluent sans cesse, s'intègrent partout dans la société et entraînent des répercussions sociales systémiques et inévitables de plus en plus visibles.

En 2025, le Canada figurait parmi les derniers des 47 pays étudiés par KPMG et l'Université de Melbourne en matière d'utilisation régulière et de confiance dans l'IA^b. Un peu plus d'un tiers des Canadiens (34 %) se disaient prêts à faire confiance à l'IA^c. Cela fait écho à ce que le comité a entendu au cours de son étude : la confiance dans les technologies d'IA est très faible et constitue l'un des principaux obstacles à une adoption plus généralisée et plus sûre au Canada.

À bien des égards, le manque de confiance est l'expression des préoccupations. Les technologies d'IA, qui évoluent sans cesse, s'intègrent de plus en plus dans les administrations, les entreprises et la société et entraînent des répercussions sociales systémiques et inévitables de plus en plus visibles. L'hésitation face aux nouvelles technologies n'est pas un phénomène nouveau et il n'est pas inhabituel que celles-ci suscitent davantage de questions qu'elles n'apportent de réponses. Il est tout à fait normal qu'une technologie qui vise expressément à imiter, voire à surpasser l'intelligence humaine, suscite de vives réactions. Étant donné que nous avons tendance à remettre en question ce que nous ne comprenons pas et ne maîtrisons pas, la collecte d'informations et le partage des connaissances constituent en soi un moyen de renforcer la confiance.

C'est dans ce contexte que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (le comité) a entrepris une étude sur les répercussions de l'IA au Canada. Il a tenu six réunions à ce sujet depuis le début de l'année 2026. Tout au long de la planification, de la collecte de données et de la rédaction du rapport pour cette première phase de l'étude, qui s'est terminée le 8 mai 2026, le comité a été très conscient de la nature en constante évolution de cette technologie et a tenté de diffuser les informations et les recommandations qui lui ont été présentées tant qu'elles restaient d'actualité.

^b « Figure 2 : Utilisation régulière des systèmes d'IA dans différents pays » et « Figure 9 : Perceptions concernant la fiabilité des systèmes d'IA », KPMG et University of Melbourne, [*Trust, attitudes and use of artificial intelligence: A global study 2025*](#).

^c KPMG et University of Melbourne, [*Trust, attitudes and use of artificial intelligence: A global study 2025 – Canada insights*](#).

Le 4 juin 2026, le gouvernement du Canada a annoncé une stratégie nationale renouvelée en matière d'IA, intitulée « L'IA pour tous ». Bien que l'élaboration de cette stratégie ait été menée indépendamment de la présente étude, le comité se réjouit de constater que bon nombre des observations et des mesures clés mentionnées dans la stratégie renouvelée concordent avec celles formulées dans le présent rapport, notamment en ce qui concerne l'accent mis sur l'identité et les valeurs canadiennes, l'engagement à créer des emplois liés à l'IA, l'identification des secteurs prioritaires pour le développement de l'IA et l'engagement à collaborer avec des partenaires multinationaux en vue d'assurer la sécurité de l'IA à l'échelle internationale^d. Cela dit, le comité attend avec intérêt d'en savoir plus sur la manière dont certains engagements, comme de la législation visant à prévenir les préjudices en ligne et à protéger les données des Canadiens, la culture de l'IA au-delà de la population étudiante et des jeunes et la création des opportunités d'emploi attendues seront mis en œuvre et sur la manière dont les résultats seront mesurés.

Le 10 juin 2026, le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes a déposé le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires^e. Entre autres choses, le projet de loi édicterait la Loi sur la sécurité numérique, qui réglementerait les interactions avec certains services en ligne, notamment en restreignant l'utilisation des services de médias sociaux par les personnes de moins de 16 ans, et en imposant de nouvelles responsabilités à l'égard des services d'agents conversationnels. Comme dans le cas de la stratégie nationale renouvelée en matière d'IA, le comité se réjouit de voir que les dispositions proposées dans ce projet de loi correspondent à des recommandations formulées dans ce rapport. Cependant, ses membres soulignent que, puisque le projet de loi risque d'être amendé au cours du processus législatif, il est difficile de le commenter davantage à ce moment. Le comité espère qu'il pourra utiliser les connaissances acquises au cours de cette phase de l'étude, et ultérieurement, pour appuyer un examen plus approfondi du projet de loi C-34.

Le présent rapport provisoire vise à définir ce qu'est l'IA, à mettre en évidence les possibilités, les risques et les défis qu'elle soulève ainsi qu'à formuler des recommandations à l'intention du gouvernement fédéral dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie nationale renouvelée en matière d'IA. Les observations préliminaires et les recommandations contenues dans ce rapport reflètent l'ampleur et la diversité des craintes liées aux nouvelles technologies, l'accent étant mis sur les « risques et défis ». Au cours des prochaines phases de cette étude, le comité espère

^d Gouvernement du Canada, [*Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle du Canada : L'IA pour tous*](#).

^e [*Projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*](#) (Loi sur les médias sociaux sécuritaires), 45^e législature, 1^{re} session (version en première lecture, 10 juin 2026).

en apprendre davantage sur les « possibilités » positives de promouvoir le développement des technologies d'IA pour le bien de tous. Parmi les autres questions prioritaires pour les prochaines phases des travaux de ce comité figurent l'action collaborative et la planification d'urgence visant à atténuer la menace que représente la superintelligence, l'impact de l'IA sur le marché du travail et l'emploi au Canada ainsi que l'attention continue portée à l'utilisation et à l'impact des technologies d'IA sur les populations vulnérables et marginalisées.

En matière d'IA, la question n'est plus de savoir « si » ou « quand ». Elle est déjà là et s'intègre dans tous les aspects de la société canadienne. Cependant, il est encore possible de réagir et d'influencer la manière dont les technologies d'IA sont mises au point et déployées, ainsi que les raisons pour lesquelles elles le sont et les personnes auxquelles elles s'adressent.

Liste des recommandations

Les recommandations du comité ont été classées par thème. L'ordre dans lequel elles sont présentées ne reflète pas nécessairement un degré de priorité.

Recommandation 1 : Établir une stratégie nationale de littératie en matière d'IA

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, mette en œuvre une stratégie nationale en matière de littératie et d'éducation en matière d'IA qui :

- établit une définition complète de la notion d'intelligence artificielle, telle qu'elle est utilisée et comprise par le gouvernement du Canada;
 - répond aux besoins de diverses communautés, y compris les peuples autochtones, les personnes âgées, les membres d'autres groupes en quête d'équité, ainsi que les secteurs où le risque de pertes d'emplois liées à l'IA est plus élevé;
 - veille à ce que les personnes de toutes les régions du Canada disposent d'une connexion Internet suffisante pour pouvoir accéder aux technologies d'IA;
 - s'adapte à l'évolution constante des technologies d'IA;
 - s'appuie sur des outils et des ressources pratiques adaptés aux connaissances et aux besoins de chacun.
-

Recommandation 2 : Comblent le fossé entre la recherche et l'adoption

Que le gouvernement du Canada réduise l'écart entre, d'une part, la recherche et le développement et, d'autre part, l'intégration et l'adoption, en continuant d'investir dans les capacités de calcul et des infrastructures souveraines, en soutenant le déploiement dans le secteur public et en favorisant l'adoption parmi les individus et l'industrie au Canada grâce à la formation et au développement des compétences.

Recommandation 3 : Tirer parti de l'IA pour accroître l'inclusion et l'accès

Que le gouvernement du Canada tire parti des technologies d'IA pour réduire les préjugés, éliminer les obstacles en matière d'accès et améliorer l'accessibilité et l'inclusion, en :

- dialoguant avec les membres de diverses communautés, les groupes en quête d'équité et les titulaires de droits afin de mieux comprendre les éventuelles répercussions sociales des technologies d'IA;
- favorisant la recherche en matière d'IA inclusive et axée sur l'humain;
- cernant les mécanismes proactifs et préventifs que le gouvernement fédéral pourrait soutenir.

Recommandation 4 : Préparer le marché du travail de façon proactive

Que le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan dans la coordination avec les gouvernements des provinces et des territoires ainsi qu'avec d'autres partenaires afin de préparer de manière proactive le marché du travail aux bouleversements liés à l'IA, notamment en :

- continuant à mesurer et à évaluer les répercussions de l'IA sur l'ensemble du marché du travail canadien, en accordant une attention particulière aux secteurs et aux professions à haut risque;
- soutenant les programmes de transition et d'adaptation de la main-d'œuvre;
- investissant dans la recherche sur l'avenir du marché du travail intégré à l'IA et les perspectives plus vastes concernant l'avenir du travail.

Recommandation 5 : Mettre en place un cadre juridique complet pour l'IA

Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre de toute urgence un cadre juridique complet réglementant l'IA, qui :

- incorpore et modernise les lois existantes, comme la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et la *Loi sur l'accès à l'information*, le cas échéant;
- complète les modèles existants de normalisation, d'atténuation des risques, d'évaluation d'impact et de gouvernance des données;
- est fondé sur la consultation continue des intervenants représentant des perspectives et des intérêts divers ainsi que sur la collaboration avec ces derniers;
- s'appuie sur le principe de précaution;

- établit un protocole rigoureux fondé sur les risques concernant les essais préalables au déploiement et l'entrée en vigueur du régime réglementaire;
- crée un organisme de réglementation indépendant et impartial pour mettre en œuvre ce cadre et le faire respecter;
- privilégie une approche flexible et évolutive, capable de s'adapter rapidement aux innovations et aux nouvelles technologies d'IA.

Recommandation 6 : Protéger et faire respecter les principes de gouvernance et de souveraineté des données

Que le gouvernement du Canada accorde de toute urgence la priorité à la protection de la confidentialité et de la souveraineté des données au Canada, en accordant une attention particulière aux points suivants :

- l'obtention d'une meilleure compréhension des lacunes et des limites de la souveraineté canadienne dans l'ensemble de la pile d'IA;
- les droits des peuples autochtones à la souveraineté en matière de données et à l'autodétermination;
- les mécanismes de réglementation qui permettront au Canada d'affirmer sa souveraineté en matière d'IA et de données.

Recommandation 7 : Promouvoir une IA axée sur l'humain

Que le gouvernement du Canada mette en place une gouvernance efficace de l'IA afin de favoriser le développement et l'adoption, à l'échelle nationale, d'une IA centrée sur l'humain, qui s'inspire des valeurs canadiennes telles que la diversité, la démocratie, la liberté, les droits de la personne et le bilinguisme, et qui respecte les droits et des visions du monde des peuples autochtones.

Introduction

« L'une des idées principales est que l'intelligence artificielle doit rester au service des humains. Elle ne doit pas seulement servir une poignée de personnes ou quelques pays, mais bien l'ensemble de la population mondiale et le faire par l'entremise de mécanismes démocratiques et d'un processus décisionnel conjoint impliquant tous les pays du monde ».

Yoshua Bengio, professeur, Université de Montréal, à titre personnel

Les possibilités de l'intelligence artificielle (IA) font l'objet d'études et de débats depuis des années, mais ce n'est qu'avec la diffusion en 2022 de ChatGPT et d'autres technologies d'IA générative semblables que sont apparues de nouvelles possibilités d'adoption et de mise en œuvre. De nouvelles préoccupations concernant les éventuels risques et les répercussions de l'IA pour l'ensemble de la société ont du même coup fait leur apparition. Par conséquent, plusieurs comités parlementaires ont entrepris des travaux visant à étudier les répercussions de l'IA sur les questions relevant de leur mandat. De son côté, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (le comité) estime que l'IA est une question de société globale et souhaite parvenir à une compréhension intersectionnelle des problèmes les plus urgents et des possibilités qu'elle offre.

Afin de bien comprendre les questions liées à l'IA, le comité est impatient de prendre connaissance des conclusions et des recommandations formulées par ces autres comités. Il note que certaines questions importantes liées à l'IA devraient peut-être faire l'objet d'un examen plus approfondi par d'autres comités^f.

Au cours de six réunions tenues de février à mai 2026, le comité a entamé une première étape exploratoire de son étude, dont les objectifs étaient de mieux comprendre la nature de l'IA; d'en cerner les possibilités, les risques et les défis principaux; et d'explorer la façon dont elle est actuellement régie et réglementée au Canada. La phase initiale de cette étude, qui a permis au comité d'entendre 29 témoins et de recevoir 28 mémoires, a pris fin le 8 mai 2026.

Compte tenu de la rapidité avec laquelle l'IA évolue, le comité estime qu'il est important de communiquer sans délai ses premières observations, ses conclusions préliminaires et ses recommandations, notamment dans le contexte de la mise en

^f Il s'agit par exemple des questions relatives aux répercussions environnementales des technologies d'IA, aux possibilités et aux défis concernant les interactions entre l'IA et les langues autochtones et langues officielles, ainsi qu'aux éventuelles préoccupations en matière de défense et de sécurité nationale.

œuvre de la nouvelle stratégie nationale du gouvernement fédéral en matière d'IA et du dépôt d'un projet de loi sur les préjudices en ligne.

Les observations et conclusions préliminaires issues de la première phase de l'étude menée par le comité ne sont ni exhaustives ni définitives. Compte tenu de la complexité, l'importance et de l'évolution rapide de ce sujet, d'autres travaux sont prévus. À la fin du présent rapport provisoire, le comité indique les prochaines étapes possibles pour ces futurs travaux. Le comité continue d'accepter des mémoires et des demandes de comparution relativement à cette étude. Le comité tient à exprimer sa sincère gratitude pour les connaissances approfondies, l'expertise et le temps consacrés à ce projet jusqu'à présent et se réjouit d'en apprendre davantage à mesure que les travaux se poursuivront¹.

Qu'est-ce que l'intelligence artificielle?

L'expression « intelligence artificielle » désigne de façon littérale la capacité de la technologie à imiter l'intelligence humaine. Même si le développement et le déploiement des technologies autonomes proches d'IA se poursuivent depuis un certain temps, la progression vers des capacités génératives et agentives a changé la donne et suscite des préoccupations quant à la possibilité d'une véritable superintelligence. Les capacités accrues et l'évolution rapide des technologies d'IA sont au cœur des débats concernant leurs répercussions sociales, ainsi que la gouvernance et la réglementation appropriées.

Ces discussions sont d'autant plus complexes parce que la notion d'IA est floue : elle ne désigne pas une machine, un outil ou un système en particulier, mais plutôt un large éventail de technologies dont les utilisations, les usagers et les niveaux de risque varient.

Il est possible de classer les technologies d'IA selon leur fonction principale^g :

- L'IA prédictive utilise des données historiques pour comprendre les tendances et anticiper des résultats. Elle est notamment utilisée dans la gestion des stocks, la détection des fraudes et la publicité personnalisée.
- L'IA conversationnelle facilite la communication entre les humains et les ordinateurs. On la retrouve notamment dans les appareils domestiques intelligents, les assistants virtuels et les robots conversationnels (chatbots)^h.
- L'IA générative est entraînée à partir de vastes ensembles de données dans le but de produire des réponses inédites et utilise la modélisation prédictive ainsi que l'IA conversationnelle pour améliorer les interactions et assurer la formation continue. Elle peut servir à la génération de texte, d'images, de vidéos, de fichiers audios et de code.

Ces technologies d'IA ont été intégrées à de nombreux autres outils, machines, systèmes et environnements, tels que les applications bancaires, les moteurs de recherche, les assistants virtuels et les réseaux sociaux. Les utilisateurs finaux ne sont pas toujours conscients des effets de ces technologies sur leur expérience. Pour assurer une gouvernance et une réglementation efficaces, il est important de faire la

^g Pour plus de détails, veuillez consulter le [Glossaire](#). Voir aussi : Gouvernement du Canada, [En quoi consiste l'IA?](#); Gouvernement du Canada, [Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative](#); Jacqueline Dooley, « [Generative AI vs Predictive AI: What Is the Difference?](#) » Coveo, blogue, 17 décembre 2024; et IBM, [Les différents types d'IA : définition et usages](#).

^h Certains outils d'IA, comme les robots conversationnels, peuvent appartenir à plusieurs catégories, selon leur utilisation principale ou leur public cible.

distinction entre les technologies existantes et les nouvelles technologies d'IA à haut risque.

« L'intelligence artificielle, au final, n'est qu'un outil, et [elle] n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Tout comme l'électricité, la presse à imprimer ou encore l'Internet avant l'intelligence artificielle, ce qui importe, ce n'est pas la technologie en soi, mais que ceux qui l'utilisent possèdent les connaissances, les capacités et les pouvoirs d'action nécessaires pour la mettre au service du bien commun ».

Divya Sharma, ambassadrice U-Reporter, UNICEF Canada, à titre personnel

Possibilités

- Le Canada a une longue tradition de leadership en recherche et développement en IA, qui continue d'être soutenue et encouragée aujourd'hui².
- Lorsqu'elle est conçue et déployée de manière responsable, l'IA offre la possibilité de faciliter la prestation de services essentiels, d'augmenter l'efficacité et de contribuer à des économies de coûts potentielles dans divers secteurs, notamment les soins de santé, l'éducation, l'agriculture, le transport, la logistique et la recherche³.
- Des connaissances et un enseignement inclusifs en matière d'IA, adaptés à toutes les personnes au Canada, pourraient renforcer la confiance et atténuer les risques liés aux utilisations à haut risque⁴.
- Les technologies d'IA conçues pour refléter la diversité des données canadiennes et autochtones pourraient ouvrir la voie à une IA plus sûre et plus inclusive pour tous⁵.

Risques et défis

- Malgré le leadership précoce du Canada dans le développement de l'IA et ses grandes forces dans les capacités de recherche, l'adoption et l'intégration de l'IA accusent un certain retard par rapport aux autres pays⁶.
- Le manque de confiance et de compréhension à l'égard de l'IA pourrait constituer un obstacle à son adoption à grande échelle⁷. Les témoins ont notamment fait référence à un [rapport de KPMG](#) datant de 2025, qui classe le

Canada parmi les derniers des 47 pays étudiés en matière de la formation et des connaissances dans le domaine de l'IA à l'échelle nationale⁸.

- La taille de l'économie et de la population du Canada limite ses capacités en matière d'investissements publics et privés et de développement des infrastructures (par exemple, les centres de données et les investissements en capital destinés aux activités de mise à l'échelle), surtout par rapport à d'autres pays comme les États-Unis. Le Canada risque donc de perdre des talents et du potentiel en matière d'IA au profit d'autres marchés⁹.
- Une grande partie des données et de l'infrastructure numérique du Canada dépend, au moins en partie, de fournisseurs de services étrangers. Ainsi, l'intégration et l'adoption généralisées des technologies d'IA au Canada pourraient présenter un risque important pour la protection des données et la cybersécurité à l'échelle nationale, ainsi que plus largement, pour l'autonomie, la souveraineté et la sécurité du pays¹⁰.
- De nombreux experts, y compris ceux qui ont inventé des technologies d'IA essentielles, ont prévenu le comité que l'IA de pointe, qui s'approche du stade de superintelligence, représente une menace existentielle pour l'humanité¹¹.

« [L']intelligence artificielle devient un accélérateur de crise; elle comprime le temps entre les préjugés, la confusion, la vérification et l'escalade. La question est de savoir si un incident facilité par l'intelligence artificielle va traverser les frontières ou les institutions plus rapidement que les canaux d'intervention existants ne peuvent le gérer. Il peut s'agir de cyberincidents, de fraude, d'« hypertrucages » ou de défaillances d'infrastructures publiques ou économiques fondées sur l'intelligence artificielle ».

Alejandro Reyes, directeur de la stratégie, AI Safety Asia

Recommandations

Recommandation 1 : Établir une stratégie nationale de littératie en matière d'IA¹²

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, mette en œuvre une stratégie nationale en matière de littératie et d'éducation en matière d'IA qui :

- établit une définition complète de la notion d'intelligence artificielle, telle qu'elle est utilisée et comprise par le gouvernement du Canada;
- répond aux besoins de diverses communautés, y compris les peuples autochtones, les personnes âgées, les membres d'autres groupes en quête d'équité, ainsi que les secteurs où le risque de pertes d'emplois liées à l'IA est plus élevé;
- veille à ce que les personnes de toutes les régions du Canada disposent d'une connexion Internet suffisante pour pouvoir accéder aux technologies d'IA;
- s'adapte à l'évolution constante des technologies d'IA;
- s'appuie sur des outils et des ressources pratiques adaptés aux connaissances et aux besoins de chacun.

Recommandation 2 : Comblé le fossé entre la recherche et l'adoption¹³

Que le gouvernement du Canada réduise l'écart entre, d'une part, la recherche et le développement et, d'autre part, l'intégration et l'adoption, en continuant d'investir dans les capacités de calcul et des infrastructures souveraines, en soutenant le déploiement dans le secteur public et en favorisant l'adoption parmi les individus et l'industrie au Canada grâce à la formation et au développement des compétences.

Quelles sont les répercussions sociales de l'IA?

L'IA a le potentiel de provoquer des perturbations importantes dans la société. Plus les systèmes d'IA connaissent des avancées, et plus ce risque augmente. Le comité a pris connaissance des vives inquiétudes exprimées par les témoins concernant certains des scénarios les plus pessimistes : une perte d'emplois à grande échelle entraînant une réduction des recettes fiscales; la multiplication des cas de désinformation et de mésinformation causant une perte de confiance parmi les citoyens; et une menace existentielle pour l'humanité. Outre ces préoccupations qui touchent l'ensemble de la société, les membres de certains groupes et communautés peuvent être davantage exposés à des conséquences telles que l'aggravation du racisme, de la discrimination et du biais dans les données de formation. Les jeunes pourraient subir davantage de préjudices en ligne, et la souveraineté des données des peuples autochtones pourrait être bafouée.

Le comité a également entendu parler des possibilités offertes par l'IA pour réduire les inégalités créées par les personnes et réduire les obstacles à l'accès dans des systèmes essentiels tels que les soins de santé, l'immigration et l'éducation. Par exemple, les technologies d'IA peuvent servir à personnaliser l'apprentissage et à stimuler la curiosité dans le domaine de l'éducation. Elles peuvent également faciliter la détection précoce, la pose de diagnostic et la prise de décision dans le secteur de la santé, tout en réduisant le fardeau administratif¹⁴. Les membres du comité espèrent recueillir davantage d'exemples concrets d'utilisation positive pendant les travaux à venir sur ce sujet.

Les membres du comité ont aussi reconnu la complexité des répercussions sociales intersectionnelles liées aux technologies d'IA et espèrent recueillir davantage de données et de témoignages concrets au cours des prochaines phases de cette étude. Alors, les observations et recommandations qui suivent ne sauraient être considérées comme des conclusions définitives. Elles sont présentées à la lumière de l'urgence du débat et de la nécessité de mettre en place une gouvernance et une réglementation nationales adaptées en matière d'IA afin d'atténuer les risques et de tirer parti des avantages que celle-ci peut offrir.

Possibilités

- Si leur développement et leur entraînement sont réalisés en accordant une attention particulière aux données de départ, aux données d'entrée et aux garde-fous du système, les technologies d'IA ont le potentiel d'être moins biaisées ou discriminatoires que les humains et peuvent même être utilisées pour réduire les préjudices¹⁵.

- Les outils d'IA peuvent être utilisés pour réduire les obstacles et améliorer l'accès à certains systèmes (par exemple, les soins de santé, l'éducation, la justice pénale, etc.) pour certaines populations (par exemple, les aînés, les personnes ne parlant ni l'anglais ni le français, les jeunes, les personnes handicapées, etc.)¹⁶.

« On demande souvent aux jeunes : « Que veux-tu faire plus tard? » Cette question se pose depuis toujours. Avec l'intelligence artificielle, on peut désormais leur demander : « Quel problème aimerais-tu résoudre? » En effet, l'intelligence artificielle offre une plateforme qui permet d'aborder toute une série de questions différentes ».

Divya Sharma, ambassadrice U-Reporter, UNICEF Canada, à titre personnel

Risques et défis

« Le monde numérique n'est plus séparé de l'enfance; il en fait partie intégrante et on l'appelle l'écosystème numérique. L'impact de cet écosystème numérique sur le développement de l'enfant est sans aucun doute l'un des défis de santé publique les plus importants et les plus imprévisibles auxquels nous sommes tous confrontés de nos jours.

Les jeunes sont parmi les plus exposés aux systèmes d'intelligence artificielle et les plus touchés par ceux-ci. Les enfants ne sont pas confrontés à l'intelligence artificielle à l'occasion; elle est présente dans leur salle de classe, sur leur téléphone, dans leurs jouets et dans les espaces sociaux où ils recherchent un sentiment d'appartenance. Pourtant, ces systèmes ont été conçus principalement pour l'efficacité commerciale, et non pour la sécurité du développement des enfants ou leur bien-être ».

Dre Michelle Ponti, pédiatre et présidente du Groupe de travail sur la santé numérique, Société canadienne de pédiatrie

- Les technologies d'IA risquent de reproduire des préjugés et de la discrimination systémiques tirés à partir des données historiques, ce qui pourrait amplifier les répercussions des obstacles et des inégalités. Des exemples incluent la police prédictive; les outils de soins de santé et d'embauche qui reproduisent les inégalités raciales; et les outils qui ne tiennent pas compte des divers besoins en matière d'accessibilité¹⁷.

- L'IA peut favoriser la propagation de la désinformation et de la mésinformation en facilitant la création de contenus et en influençant les interactions entre les humains et les algorithmes. Voilà qui pourrait nuire à la confiance envers la fiabilité des informations numériques et des institutions, ce qui augmenterait les risques d'ingérence étrangère ou de menaces pour la démocratie¹⁸.
- Le caractère novateur et dynamique de l'IA rend difficile l'évaluation adéquate de ses répercussions, en particulier sur les jeunes en plein développement. Parmi ces préoccupations figurent le déclin cognitif lié à une dépendance excessive et à l'intégration des technologies d'IA; le caractère inadéquat ou dangereux des conseils de santé; la détérioration des compétences sociales et de la santé relationnelle; ainsi que la propagation de la désinformation, des hypertrucages et du matériel de maltraitance sexuelle d'enfants. Des inquiétudes particulières ont été exprimées concernant les interactions non encadrées avec les robots conversationnels. À cet égard, des témoins ont indiqué que de nombreux jeunes utilisent déjà un de ces robots comme une forme de compagnie artificielle¹⁹.
- Les systèmes et les outils d'IA peuvent accroître la menace des préjudices en ligne chez certaines populations vulnérables, en particulier les aînés, les femmes et les membres des communautés marginalisées²⁰.
- Les décisions politiques et réglementaires liées à l'IA et à la souveraineté des données de manière plus générale doivent respecter la souveraineté des peuples autochtones en matière de données, car les peuples autochtones du Canada disposent de certains droits relatifs à la gouvernance et à l'utilisation des données personnelles et culturelles²¹.
- Le modèle économique du capitalisme néolibéral, qui continue de régir une grande partie du monde, dont le Canada, n'a pas été pensé en fonction de la possibilité d'une adoption et d'une intégration complètes de l'IA sur le marché du travail²². Si les capacités des technologies d'IA et leur prix évoluent au point où l'IA devient plus efficace sur le plan du travail et des coûts que la main-d'œuvre humaine, il y a un risque de chômage massif dans tous les secteurs et professions concernés. La perte de recettes qui en résulterait pourrait, à son tour, déstabiliser l'assiette fiscale et menacer la pérennité du filet de sécurité sociale²³.

Recommandations

Recommandation 3 : Tirer parti de l'IA pour accroître l'inclusion et l'accès²⁴

Que le gouvernement du Canada tire parti des technologies d'IA pour réduire les préjugés, éliminer les obstacles en matière d'accès et améliorer l'accessibilité et l'inclusion, en :

- dialoguant avec les membres de diverses communautés, les groupes en quête d'équité et les titulaires de droits afin de mieux comprendre les éventuelles répercussions sociales des technologies d'IA;
 - favorisant la recherche en matière d'IA inclusive et axée sur l'humain;
 - cernant les mécanismes proactifs et préventifs que le gouvernement fédéral pourrait soutenir.
-

Recommandation 4 : Préparer le marché du travail de façon proactive²⁵

Que le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan dans la coordination avec les gouvernements des provinces et des territoires ainsi qu'avec d'autres partenaires afin de préparer de manière proactive le marché du travail aux bouleversements liés à l'IA, notamment en :

- continuant à mesurer et à évaluer les répercussions de l'IA sur l'ensemble du marché du travail canadien, en accordant une attention particulière aux secteurs et aux professions à haut risque;
- soutenant les programmes de transition et d'adaptation de la main-d'œuvre;
- investissant dans la recherche sur l'avenir du marché du travail intégré à l'IA et les perspectives plus vastes concernant l'avenir du travail.

Comment l'IA devrait-elle être régie et réglementée au Canada?

Au Canada, la gouvernance et la réglementation de l'IA sont des compétences partagées entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux, selon le type de technologie et son utilisationⁱ. Le gouvernement du Canada a élaboré diverses lignes directrices et politiques régissant l'utilisation de l'IA, mais il n'existe aucun cadre juridique et réglementaire complet de l'IA en vigueur actuellement.

Tout au long de cette première étape de l'étude, les témoins et les membres du comité ont souvent discuté des possibilités et des défis liés à la réglementation adéquate d'une technologie en évolution rapide qui est, à bien des égards, sans frontières.

Les discussions du comité ont également été influencées par des événements survenus récemment dans une petite communauté canadienne. La tragédie de Tumbler Ridge a suscité un regain d'intérêt pour les lois et les règlements sur l'IA.

Outre les possibilités, les risques et les défis associés à la gouvernance et à la réglementation de l'IA, les témoins ont discuté des approches particulières qui pourraient être envisagées dans le contexte canadien :

- Élargir les modèles existants en matière de réglementation, de gouvernance et de normes, rendre leur utilisation obligatoire et faire respecter cette obligation²⁶. À titre d'exemple, examiner les principes relatifs à la responsabilité civile et au devoir de diligence dans les secteurs des dispositifs médicaux, de l'aérospatiale, du transport routier, des finances, etc.
- Mettre à jour les mesures législatives existantes (comme la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](#), la [*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*](#), la [*Loi sur l'accès à l'information*](#) et le [*Code criminel*](#)) et en élargir la portée afin de mieux prendre en compte les préoccupations liées à l'IA²⁷.
- Adapter la législation sur les préjudices en ligne afin d'y intégrer les préjudices potentiels liés à l'IAⁱ.

ⁱ Par exemple, les compétences en matière de la protection des renseignements personnels, des données, de la santé et des droits de la personne sont partagées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux; le droit de la concurrence et le droit de la propriété intellectuelle relèvent de la compétence fédérale; tandis que la protection des consommateurs et le droit de la propriété relèvent de la compétence provinciale.

^j Au moment de leur comparution, les témoins faisaient référence au projet de loi C-63, un projet de loi déposé lors de la législature précédente afin d'établir « des règles de base destinées à assurer

- Élaborer et exiger un protocole d'essais rigoureux avant le déploiement des outils et des systèmes d'IA au Canada, en accordant une attention particulière aux chatbots²⁸.
- Explorer la réglementation fondée sur les risques de l'IA en tenant compte du principe de précaution^{k29}.
- Explorer les exigences liées à l'âge pour l'accès à certaines technologies d'IA, comme celles proposées pour les réseaux sociaux³⁰.
- S'inspirer des lois en vigueur dans d'autres pays. Par exemple, consulter [La loi sur l'IA](#), [La législation sur les services numériques](#), [Le code de bonnes pratiques de l'IA à usage général](#) et le [Règlement général sur la protection des données](#) de l'Union européenne; le [Online Safety Act](#) du Royaume-Uni; la [loi sur la sécurité en ligne](#) de l'Australie³¹; ainsi que la [Safe and Secure Innovation for Frontier Artificial Intelligence Models Act](#) (SB 1047) et la [Transparency in Frontier Artificial Intelligence Act](#) (SB 53) de l'État de Californie³².

Alors que le cadre réglementaire de l'IA au Canada prend forme, il serait également utile de disposer d'un seul organisme de réglementation fédéral et indépendant, responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la politique et de la réglementation nationales en matière d'IA comme la Commission canadienne de la

la sécurité des Canadiens et Canadiennes » en ciblant divers types de contenus préjudiciables et en imposant certaines responsabilités aux fournisseurs de réseaux sociaux. Ces dispositions sont en quelque sorte reprises dans la première mouture du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, déposé le 10 juin 2026, qui impose aux fournisseurs d'agents conversationnels certaines responsabilités à l'égard du contenu préjudiciable.

Voir Gouvernement du Canada, [Projet de loi sur les préjudices en ligne](#); [Projet de loi C-63, Loi édictant la Loi sur les préjudices en ligne, modifiant le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois](#), 44^e législature, 1^{re} session; et [Projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois](#) (Loi sur les médias sociaux sécuritaires), 45^e législature, 1^{re} session (version en première lecture, 10 juin 2026).

^k Initialement codifié dans la [Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#) et réaffirmé dans l'affaire [Spraytech c. Hudson](#), le principe de précaution est interprété au Canada comme reconnaissant qu'« il ne faut pas invoquer l'absence de certitude scientifique complète pour différer les décisions comportant un risque de préjudice grave ou irréversible ». Il s'applique principalement dans le cadre de la réglementation environnementale, mais a également informé le domaine de la [sûreté nucléaire](#) et dans la [réponse à la pandémie de COVID-19](#).

Voir Gouvernement du Canada, [Cadre d'application de la précaution dans un processus décisionnel scientifique en gestion du risque](#), 2003; et Charles Birchall, Julie Abouchar et John Donihee, « [Navigating Risk : When and How to Apply the Precautionary Principle](#) », Willms & Shier, 22 décembre 2017.

sécurité numérique proposée, mais sous lequel serait regroupé ce qui touche la gouvernance de l'IA.

Le 10 juin 2026, le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes a déposé le [projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires](#). En plus de restreindre l'accès aux services de médias sociaux pour les personnes âgées de moins de 16 ans, ce projet de loi imposerait certaines obligations aux services d'agents conversationnels, particulièrement de prendre des mesures pour prévenir l'exposition à du contenu préjudiciable; il constituerait aussi la Commission canadienne de la sécurité numérique chargée de son exécution et de son contrôle d'application. Bien que le comité constate que le projet de loi ne vise pas à réglementer les technologies d'IA dans leur ensemble, mais plutôt les agents conversationnels utilisant l'IA, il se réjouit de constater que certaines approches proposées par des témoins ont été retenues par le gouvernement. Cela étant dit, le projet de loi a été présenté récemment et pourrait être amendé avant son adoption. Le comité espère pouvoir jouer un rôle dans l'examen de cette importante mesure législative, pour déterminer en quoi son adoption et sa mise en œuvre tiennent compte des observations qu'il a entendues.

« Si l'intelligence artificielle n'est qu'un outil, elle est toujours maniée par des personnes qui doivent opérer au sein de différents systèmes. Nous ne tenons pas le marteau ni la boîte à outils dans laquelle il se trouve, pour responsables des dommages causés par une structure construite par une personne en chair et en os. C'est la personne que nous tenons pour responsable. Mais si l'intelligence artificielle en venait à transcender le simple statut d'outil, alors de nouveaux systèmes devront être spécialement conçus à cet effet ».

Jonathan Dewar, président-directeur général, Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations

De nombreux témoins ont souligné le caractère essentiel de la souveraineté nationale en matière d'IA et de données lors de l'examen de la réglementation et de la gouvernance de l'IA, ainsi que de son utilisation future au Canada. Si les témoins ont convenu que la souveraineté des données et des infrastructures est un élément essentiel de la souveraineté nationale au sens large, ils étaient moins unanimes sur la façon optimale de définir et de protéger cette souveraineté, compte tenu de la complexité et de la diversité des technologies et des piles d'IA.

Possibilités

- Un cadre de gouvernance solide et transparent peut aider à favoriser la confiance et potentiellement l'adoption de l'IA parmi les Canadiens³³.
- Un cadre de gouvernance et une réglementation adaptés sur le plan national peuvent favoriser le développement d'une IA souveraine et axée sur l'humain, respectueuse des droits, des connaissances et des visions du monde des peuples autochtones, ainsi que des valeurs canadiennes telles que la diversité, la démocratie, la liberté, les droits de la personne et le bilinguisme³⁴.
- Si certains pays, comme les États-Unis et la Chine, disposent de capacités économiques et industrielles plus importantes, le Canada pourrait collaborer avec d'autres pays¹ considérés comme des « puissances moyennes » et même jouer un rôle de premier plan auprès d'eux afin de développer une IA sûre et centrée sur l'humain³⁵.

« Le Canada se trouve à un moment décisif de son histoire. L'intelligence artificielle est en train de passer rapidement du stade de la recherche à celui d'occuper une place centrale dans notre économie. Elle est en train de restructurer nos façons de faire, de rivaliser et de fournir des services. La question qui se pose n'est pas de savoir si l'IA va transformer le Canada, mais si le Canada va façonner cette transformation lui-même ou la laisser se façonner ailleurs ».

John Menezes, président et chef de la direction, Bell Cyber Inc., Bell Canada

Risques et défis

« Dans un proche avenir, on pourrait se servir de l'intelligence artificielle pour créer de terribles nouveaux virus et d'horribles armes meurtrières qui décideraient elles-mêmes qui tuer ou mutiler. Ces risques à court terme exigent une attention urgente et ferme de la part des gouvernements et des organisations internationales. [...] »

¹ Parmi les partenaires potentiels avec qui le Canada pourrait collaborer figurent l'Australie, le Brésil, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, et Singapour.

Ensuite, une menace existentielle à plus long terme surgira lorsque nous créerons des êtres numériques plus intelligents que nous. Nous ne savons pas si nous pouvons garder le contrôle ».

Geoffrey Hinton, professeur, Université de Toronto, à titre personnel

- L'IA n'étant pas une technologie unique, mais plutôt une « pile » de données, de logiciels, de matériel informatique et d'infrastructures physiques, il est difficile d'assurer une gouvernance et une souveraineté adéquates à tous les niveaux. De plus, le caractère mondial des technologies d'IA complique la réduction des risques au-delà des frontières du Canada³⁶.
- Vu l'évolution rapide des capacités des technologies d'IA, il est plus difficile d'élaborer une réglementation et de prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes, et de suivre le rythme des innovations³⁷.
- De nombreux outils d'IA populaires ont déjà dépassé la compréhension de leurs développeurs quant à la manière dont les décisions et les réponses sont générées. Ceci constitue un obstacle à une réglementation efficace, ainsi qu'à la capacité des déployeurs et des utilisateurs d'évaluer correctement le risque³⁸.
- L'éventail des approches en matière de gouvernance et de réglementation de l'IA va de la déréglementation totale et du soutien sans réserve à l'innovation, d'un côté, à une réglementation prudente et fondée sur les risques, de l'autre. Si de nombreux témoins se sont prononcés en faveur d'une approche équilibrée en principe, les difficultés liées à la mise en œuvre de cette approche ont aussi été soulignées³⁹.
- Une réglementation et une gouvernance efficaces doivent respecter et protéger les droits ainsi que la souveraineté des peuples autochtones, tout en tenant compte de la souveraineté des peuples autochtones en matière de données et de leur droit à l'autodétermination⁴⁰.
- Dans le cadre de la réflexion sur ce qui constitue une réglementation appropriée, il est indispensable, bien que difficile, de faire la distinction entre les actes criminels (par exemple, la création d'hypertrucages, le chantage sexuel et la production de matériel de maltraitance sexuelle d'enfants, etc.) et les autres formes de préjudice⁴¹.
- Si certaines des lois actuellement en vigueur au Canada traitent de préjudices et d'actes criminels liés aux technologies d'IA, la plupart d'entre elles ont été adoptées avant l'ère numérique et aucune n'est adaptée à la situation actuelle⁴².

« Je pense que nous devrions commencer par mettre à jour nos lois sur la protection des données. Si je ne me trompe pas, notre Loi sur la protection des renseignements personnels remonte à 1983. La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques date du début des années 2000. Beaucoup de choses ont évidemment changé depuis. Nous devons absolument nous pencher sur nos lois relatives à la protection des renseignements personnels et sur l'utilisation des données, car la manière dont l'intelligence artificielle les exploite n'avait pas été envisagée en 1983. Si je devais commencer quelque part, je commencerais par là ».

Glenda Crisp, présidente et cheffe de la direction, Institut Vecteur

Recommandations

Recommandation 5 : Mettre en place un cadre juridique complet pour l'IA^{m43}

Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre de toute urgence un cadre juridique complet réglementant l'IA, qui :

- incorpore et modernise les lois existantes, comme la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et la *Loi sur l'accès à l'information*, le cas échéant;
- complète les modèles existants de normalisation, d'atténuation des risques, d'évaluation d'impact et de gouvernance des données;
- est fondé sur la consultation continue des intervenants représentant des perspectives et des intérêts divers ainsi que sur la collaboration avec ces derniers;
- s'appuie sur le principe de précaution;
- établit un protocole rigoureux fondé sur les risques concernant les essais préalables au déploiement et l'entrée en vigueur du régime réglementaire;

^m Le comité prend note du dépôt du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, le 10 juin 2026, mais il remarque que cette mesure législative ne constitue pas un cadre juridique complet pour réglementer l'IA. Il estime qu'il demeure essentiel de réglementer, outre les services d'agents conversationnels, les autres utilisations des technologies d'IA et leurs risques.

- crée un organisme de réglementation indépendant et impartial pour mettre en œuvre ce cadre et le faire respecter;
- privilégie une approche flexible et évolutive, capable de s'adapter rapidement aux innovations et aux nouvelles technologies d'IA.

Recommandation 6 : Protéger et faire respecter les principes de gouvernance et de souveraineté des données⁴⁴

Que le gouvernement du Canada accorde de toute urgence la priorité à la protection de la confidentialité et de la souveraineté des données au Canada, en accordant une attention particulière aux points suivants :

- l'obtention d'une meilleure compréhension des lacunes et des limites de la souveraineté canadienne dans l'ensemble de la pile d'IA;
- les droits des peuples autochtones à la souveraineté en matière de données et à l'autodétermination;
- les mécanismes de réglementation qui permettront au Canada d'affirmer sa souveraineté en matière d'IA et de données.

Recommandation 7 : Promouvoir une IA centrée sur l'humain⁴⁵

Que le gouvernement du Canada mette en place une gouvernance efficace de l'IA afin de favoriser le développement et l'adoption, à l'échelle nationale, d'une IA centrée sur l'humain, qui s'inspire des valeurs canadiennes telles que la diversité, la démocratie, la liberté, les droits de la personne et le bilinguisme, et qui respecte les droits et des visions du monde des peuples autochtones.

Conclusion provisoire

« Il n’y aura pas de solution parfaite, mais nous pourrions atteindre un juste équilibre entre la perfection et ce qui se passe en ce moment ».

Lloyd Richardson, directeur de la technologie, Centre canadien de protection de l’enfance

Alors qu’elles étaient autrefois considérées uniquement comme une possibilité lointaine, les technologies d’IA font désormais partie du quotidien d’une grande partie de la population canadienne, parfois à son insu. Depuis que le grand public a commencé à avoir largement accès à l’IA générative il y a moins de quatre ans, celle-ci est devenue omniprésente sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques. Elle est présentée comme un formidable levier d’efficacité industrielle dans tous les secteurs, est déjà intégrée dans les jouets pour enfants, fournit des conseils médicaux, financiers et juridiques, et sert même d’« ami » virtuel à la quasi-totalité des jeunes. Le risque de perturbations sociétales importantes et de préjudices sans précédent ne cesse d’augmenter au fur et à mesure que les frontières du développement de l’IA continuent d’évoluer.

Tout au long de cette étude, la notion d’équilibre entre différents aspects a été évoquée à plusieurs reprises :

- La volonté d’élaborer de la législation et des politiques fondées sur des données probantes, tout en tenant compte de la nécessité de réglementer de manière urgente et efficace certaines technologies d’IA;
- L’atténuation des risques et la prévention des préjudices, tout en tenant compte de l’importance de soutenir l’innovation au Canada;
- L’anticipation de tout le potentiel de l’IA, tout en tenant compte du risque de conséquences négatives imprévues.

Pourtant, lorsqu’on compare les « possibilités » offertes par les technologies d’IA aux « risques et défis » qu’elles comportent, les doutes liés à ce qui n’a pas encore été testé, éprouvé ou réglementé l’emportent sur les sentiments positifs. Nous craignons ce que nous ne connaissons pas, et nous ne faisons pas confiance à ce que nous craignons. Si le manque de confiance de la population canadienne envers les technologies d’IA a été identifié comme un obstacle à leur adoption, le comité estime qu’il représente également une occasion : celle de soutenir, de développer et d’adopter une IA propre au Canada et centrée sur l’humain, qui reflète la richesse de

notre diversité, protège notre sécurité, notre souveraineté et notre autonomie et favorise le développement d'une IA au service du bien commun, pour tous.

Le comité espère que son rapport provisoire permettra d'informer les décideurs et le public canadien et de les aider à trouver un équilibre entre ces perspectives et ces priorités. Il souhaite aussi leur faire sentir l'importance de prendre des mesures rapides et décisives, car l'inaction est en soi une action.

« Tout retard de l'action fédérale ne maintiendra pas le statu quo — il aggravera les préjudices ».

Plan directeur des droits numériques des jeunes, John Humphrey Centre for Peace and Human Rights

Prochaines étapes

Conscient de l'évolution rapide des technologies et des politiques en matière d'IA, le comité estime qu'il est important de partager ses observations initiales à l'issue d'une première série de réunions, dans l'intention de réexaminer ces observations et recommandations dans le cadre de ses travaux futurs.

Le comité attend avec intérêt de pouvoir entendre le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique s'exprimer sur la stratégie nationale renouvelée du gouvernement fédéral en matière d'IA, publiée le 4 juin 2026, ainsi que sur la mise en œuvre des mesures clés prévues dans cette stratégie; et le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, déposé le 10 juin 2026.

Outre ces travaux, d'autres thèmes prioritaires ont été identifiés lors de cette phase initiale afin d'être approfondis ultérieurement, notamment :

- les moyens de protéger et de promouvoir la gouvernance et la souveraineté du Canada en matière de données et de technologies numériques;
- la gouvernance mondiale collaborative, la préparation aux situations d'urgence et la gestion de crise face à la menace existentielle que représente le développement potentiel d'une superintelligence;
- les possibilités de tirer parti des avantages que présente l'IA centrée sur l'humain;

- les répercussions de l'IA sur les marchés du travail au Canada et dans le monde.

Sans perdre de vue les questions évoquées ci-dessus, le comité est conscient de la rapidité avec laquelle l'IA évolue et s'engage à faire preuve de souplesse si d'autres sujets importants venaient à se présenter.

Annexe A – Témoins

Mercredi 25 février 2026

Kara Beckles, directrice exécutive, Division de la vie privée et des données, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Dominic Rochon, dirigeant principal de l'information du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Mark Schaan, sous-ministre délégué, Ministère de l'Industrie, Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Elissa Strome, directrice générale, Stratégie pancanadienne en matière d'IA, Institut canadien de recherches avancées

Jeudi 26 février 2026

Geoffrey Hinton, professeur, Université de Toronto, à titre personnel

David Kristjanson Duvenaud, professeur agrégé en informatique, Université de Toronto, à titre personnel

Inioluwa Deborah Raji, chercheuse, Université de la Californie, Berkeley, à titre personnel

Wyatt Tessari L'Allié, fondateur et directeur général, Gouvernance et Sécurité de l'IA Canada (GSIA Canada)

Jeudi 12 mars 2026

Yoshua Bengio, professeur titulaire, Université de Montréal, à titre personnel

Jonathan Dewar, président-directeur général, Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations

Chantal Guay, directrice générale, Conseil canadien des normes

Anneke Olvera, directrice, Programmes, Conseil canadien des normes

Tania Saba, directrice générale intérimaire, Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique

Mercredi 25 mars 2026

Glenda Crisp, présidente et cheffe de la direction, Institut Vecteur

Stephanie Enders, dirigeante principale des résultats, Institut albertain de l'intelligence artificielle

Gideon Christian, titulaire de la Chaire de recherche en intelligence artificielle et droit, Université de Calgary, à titre personnel

Jason Lewis, professeur et chercheur principal, Abundant Intelligences

Jeudi 30 avril 2026

Alexandra Dassa, vice-présidente principale, Expérience client et ingénierie de la valeur, Coveo

John Menezes, président et chef de la direction, Bell Cyber Inc., Bell Canada

Michel Richer, président, IA Bell, Bell Canada

Mercredi 6 mai 2026

Tiffany Efird, responsable de projet, Engagement de la jeunesse et communautaire, Centre John Humphrey pour la Paix et les droits de la personne

Maria Angelica Quesada, directrice de la recherche et de la formation des adultes, Centre John Humphrey pour la Paix et les droits de la personne

Lloyd Richardson, directeur de la technologie, Centre canadien de protection de l'enfance

Divya Sharma, ambassadrice U-Reporter, UNICEF Canada, à titre personnel

Me Michael Geist, chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, Université d'Ottawa, à titre personnel

Dre Michelle Ponti, pédiatre et présidente du Groupe de travail sur la santé numérique, Société canadienne de pédiatrie

Félix Proulx-Giraldeau, directeur général par intérim, Evidence for Democracy

Alejandro Reyes, directeur de la stratégie, AI Safety Asia

Supheakmungkol Sarin, cofondateur et directeur de la recherche, AI Safety Asia

Annexe B – Mémoires et témoignages complémentaires

Veuillez noter que la liste suivante est à jour en date du 8 mai 2026 et que les mémoires sont classées en ordre alphabétique de témoin principal ou d'organisation. Pour obtenir une liste à jour, veuillez consulter la section [Mémoires et autres documents](#) du site Web du comité. Les mémoires pertinents se trouvent sous la rubrique « Étudier, afin d'en faire rapport, des questions relatives aux répercussions de l'intelligence artificielle au Canada ».

- [AI Futures Project](#), organisation seulement
- Alejandro Reyes, [AI Safety Asia](#) (a comparu devant le comité le 6 mai 2026)
- [Angela McGraw](#), à titre personnel
- [Association canadienne des radiologistes](#), organisation seulement
- [B'nai Brith Canada](#), organisation seulement
- [Chris D'Aloisio](#), à titre personnel
- [Comité pour les services sans fil des sourds du Canada](#), organisation seulement
- [Commissariat à la sécurité en ligne, gouvernement de l'Australie](#), organisation seulement
- [Conseil des technologies de l'information et des communications](#), organisation seulement
- [Dominic Rochon](#), Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (a comparu devant le comité le 25 février 2026)
- [Duane Bromfield](#), à titre personnel
- [Duff Conacher](#), Démocratie en surveillance
- [École Munk des affaires mondiales et des politiques publiques de l'Université de Toronto](#), organisation seulement
- [Evidence for Democracy](#), organisation seulement
- [First Nations Technology Council](#), organisation seulement

- [Gen\(Z\)AI](#), organisation seulement
- [Gideon Christian](#), à titre personnel (a comparu devant le comité le 25 mars 2026)
- [Institut canadien d'information sur la santé](#), organisation seulement
- [Jasmeen Sidhu](#), à titre personnel
- [Katrina Nicole Matheson](#), à titre personnel
- Maria Angelica Quesada, [Centre John Humphrey pour la Paix et les droits de la personne](#) (a comparu devant le comité le 6 mai 2026)
- [Mark Schaan](#), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (a comparu devant le comité le 25 février 2026)
- [Myles Jones](#), à titre personnel
- [Nadia Pulcova](#), TalentFund
- [Olivier Blais](#), Moov IA
- [Robert Rattle](#), à titre personnel
- [SickKids Child Health Policy Accelerator](#), organisation seulement
- [Syndicat canadien de la fonction publique](#), organisation seulement

-
- ¹ Une sélection de témoignages oraux et mémoires écrits qui sont pertinents pour les diverses observations et recommandations formulées dans le rapport figure dans les notes de fin. Les témoignages oraux sont présentés en premier, suivis des mémoires écrits; les deux classés par ordre alphabétique.
- ² [Alexandra Dassa](#), vice-présidente principale, Expérience client et ingénierie de la valeur, Coveo : « Nous disposons de talents de calibre mondial et nous avons contribué de manière importante aux progrès mondiaux en matière d'IA ».
- [Elissa Strome](#), directrice générale, Stratégie pancanadienne en matière d'IA, Institut canadien de recherches avancées : « Cette incroyable base de recherche et de talents contribue à nos ambitions nationales d'accroître l'adoption et la commercialisation de l'IA, et de renforcer notre leadership mondial en matière de sécurité de l'IA ».
- [Mark Schaen](#), sous-ministre délégué, ministère de l'Industrie, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : « Nous avons une incroyable capacité en matière de recherche [...] Nous sommes l'un des quatre seuls pays au monde à avoir une entreprise qui possède un grand modèle de langage ».
- ³ [Geoffrey Hinton](#), professeur, Université de Toronto, à titre personnel : « Elle permettra à presque toutes les industries d'être plus efficaces ».
- [Mark Schaen](#) : « [L]orsqu'elle est déployée de manière responsable et fiable, et assortie de contrôles efficaces, l'intelligence artificielle a la capacité d'augmenter considérablement notre productivité, notre efficacité et l'éventail des choix offerts aux consommateurs, tout en révolutionnant légitimement les services, notamment dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, les transports et la logistique ».
- [Stephanie Enders](#), dirigeante principale des résultats, Institut albertain de l'intelligence artificielle : « Tout d'abord, en ce qui concerne la recherche, dans le cadre de la plus récente expansion des chaires en IA de l'Institut canadien de recherches avancées, nous avons cherché à faire évoluer nos modèles qui combinent l'IA avec d'autres disciplines. Autrement dit, nous mettons l'accent sur la recherche interdisciplinaire et nous examinons comment l'intelligence artificielle peut repousser les frontières de la recherche dans des domaines comme la santé, l'énergie, la physique et les sciences humaines ».
- [Association canadienne des radiologistes](#), mémoire écrit : « Lorsqu'elle est rigoureusement validée et surveillée, l'IA favorise les avantages. Elle améliore l'exactitude diagnostique, soutient la prise de décision clinique et allège la pression sur le personnel qui paralyse actuellement la prestation des soins de santé au Canada ».
- ⁴ [Félix Proulx-Giraldeau](#), directeur général par intérim, Évidence pour la démocratie : « L'accent est mis sur la littératie, l'éducation et la pensée critique, car ce sont toutes des façons dont nous pouvons concrètement — sans nécessairement faire participer les grandes entreprises technologiques et sans les réglementer, et sans nous embarquer dans les considérations géopolitiques qui se trouvent peut-être derrière tout cela — protéger la population canadienne contre les préjudices que peuvent causer ces technologies ».
- [Glenda Crisp](#), présidente et cheffe de la direction, Institut Vecteur : « Je crois que l'acquisition de compétences en IA est essentielle ».
- [Conseil des technologies de l'information et des communications](#), mémoire écrit : « Une approche globale de la littératie de l'IA garantira que les citoyens soient des acteurs informés, capables d'évoluer dans des systèmes imprégnés d'IA de façon réfléchie et critique ».
- ⁵ [Elissa Strome](#) : « Il ne faut pas oublier que les données représentent le carburant indispensable au fonctionnement de l'IA. Par conséquent, nous devons nous assurer que nous avons accès à des ensembles de données particulièrement volumineux, robustes et diversifiés, représentatifs des communautés auxquelles les solutions d'IA sont destinées ».
- [Glenda Crisp](#) : « Je suis d'ailleurs convaincue que plus le groupe de personnes qui développent et créent l'intelligence artificielle est diversifié, plus celle-ci s'améliorera. Plus précisément, j'ai

toujours affirmé que je ne voulais pas d'une intelligence artificielle conçue exclusivement par des hommes blancs ».

Stephanie Enders : « Je ne suis moi-même pas une experte technique, mais j'ai confiance en cette technologie, et je suis très optimiste parce que je vois la passion et la diversité des personnes qui la développent, et leur volonté de servir l'intérêt public ».

⁶ En 2025, Statistique Canada a constaté que 12,2 % des entreprises canadiennes utilisent l'IA. Des facteurs comme le secteur d'activités, le recours aux technologies existantes et la taille des entreprises influencent la probabilité qu'elles adoptent l'IA.

Jiang Li et Huju Liu, « Adoption de l'intelligence artificielle et productivité dans les entreprises canadiennes », *Statistique Canada*, Rapports économiques et sociaux, 22 avril 2026.

Alexandra Dassa : « Nous excellons dans la science qui sous-tend l'IA, mais nous n'avons pas adopté l'IA de manière significative chez nous, et nous ne l'avons pas systématiquement monétisée à l'échelle mondiale ».

Glenda Crisp : « Le Canada excelle dans la production de talents et de recherches en IA, mais il accuse un retard au chapitre de l'adoption et du déploiement ».

École Munk des affaires mondiales et des politiques publiques de l'Université de Toronto, mémoire écrit : « Le Canada est le berceau de l'IA moderne, mais il ne détient le contrôle ni des grandes entreprises qui en dominent le déploiement ni des infrastructures essentielles qui l'alimentent. Cette dépendance constitue un vecteur de coercition dangereux, et les menaces d'imposition de droits de douane, les provocations territoriales et la rhétorique du « 51e État » exprimées récemment ont montré clairement que l'ordre fondé sur des règles, sur lequel le Canada comptait jusqu'ici, ne peut plus être tenu pour acquis ».

⁷ Elissa Strome : « Il faut vraiment adopter une approche matricielle afin de promouvoir l'éducation à l'IA, de renforcer la confiance à l'égard des nouvelles technologies, et d'engager la population canadienne dans tous ces débats. C'est l'un des principaux facteurs qui expliquent pourquoi les Canadiens ne font pas vraiment confiance à l'IA ».

Glenda Crisp : « Le manque de confiance est à la base du problème en matière d'adoption ».

Stephanie Enders : « Sans vouloir rabâcher encore une fois le sujet de l'initiation à l'IA, l'un des phénomènes que nous observons, c'est que, pour résumer, les personnes qui ont le plus confiance en l'IA sont celles qui utilisent cette technologie ».

⁸ Divya Sharma, ambassadrice U-Reporter, UNICEF Canada, à titre personnel : « Voici ce que démontrent les données : selon un sondage sur l'IA mené en 2025 dans le monde entier par KPMG, sur 47 pays, le Canada se classe au 44e rang en matière de formation et de littératie sur l'IA. Seulement 24 % des Canadiens ont suivi une formation, quelle qu'elle soit, sur l'IA, comparativement à une moyenne mondiale de 39 % ».

Félix Proulx-Girardeau : « Au Canada, le tableau n'est pas très réjouissant. Lorsqu'il s'agit de la formation et des connaissances sur les systèmes d'intelligence artificielle, notre nation se classe au 44e rang sur 47 pays ».

Voir aussi KPMG, Confiance et formation en matière d'IA : le Canada à la traîne [EN ANGLAIS], juin 2025.

⁹ Alexandra Dassa : « Nous disposons de talents de calibre mondial et nous avons contribué de manière importante aux progrès mondiaux en matière d'IA. Cependant, il arrive trop souvent que ces talents ne soient pas mis à profit ici, au Canada, au service de notre pays, et qu'ils ne contribuent pas à renforcer notre économie ».

Geoffrey Hinton : « En ce qui concerne le développement d'une IA nouvelle, d'une IA de pointe, le problème est qu'il faut d'énormes capitaux. Il est très difficile d'imaginer comment le Canada pourrait avoir accès à des ressources de cette ampleur. Les chercheurs de pointe doivent travailler avec les grandes entreprises technologiques américaines ».

Mark Schaen : « Ce n'est pas vraiment clair que le Canada a la capacité de commercialiser et de procéder à l'adoption de l'IA à la même vitesse que les États-Unis ».

Yoshua Bengio, professeur, Université de Montréal, à titre personnel : « Il est vrai que, même si le Canada adoptait des lois fortes, les compagnies américaines pourraient décider de ne pas rendre

leurs outils accessibles. [...] Premièrement, le Canada n'est pas assez gros pour influencer leurs décisions ».

¹⁰ [Alejandro Reyes](#), directeur de la stratégie, AI Safety Asia : « La biosécurité, par exemple, est un domaine souvent négligé où une crise pourrait survenir ».

[Dominic Rochon](#), dirigeant principal de l'information du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : « Lorsque les données gouvernementales sont stockées dans le nuage public, elles sont hébergées par des fournisseurs tiers qui peuvent être soumis à des lois étrangères. Il existe donc un risque qu'un autre pays puisse légalement exiger l'accès à ces données ».

[John Menezes](#), président et chef de la direction, Bell Cyber Inc., Bell Canada : « la souveraineté en matière d'IA n'est pas une question théorique, mais bien opérationnelle. Elle dépend de l'emplacement des données, de l'identité de ceux qui contrôlent la puissance de calcul, de la manière dont les systèmes sont connectés et de qui, en fin de compte, la commandent ».

[Yoshua Bengio](#) : « Comme vous le savez peut-être, le gouvernement américain, pour des raisons de sécurité nationale, peut avoir accès à tout ce que font les entreprises américaines, même si celles-ci sont établies au Canada. Si les centres de données se trouvent au Canada, il peut y accéder sans que nous en ayons nécessairement connaissance. Nous devons donc préparer des solutions de rechange pour garantir la protection de nos citoyens et répondre à nos préoccupations en matière de sécurité nationale ».

[Katrina Nicole Matheson](#), mémoire écrit : « Il est de plus en plus complexe de contrer ces menaces, particulièrement avec l'introduction récente d'agents de codage fondée sur l'IA comme Claude Code, OpenClaw et d'autres produits semblables qui permettent le « vibe coding » (« programmation au ressenti ») de programmes d'IA à l'aide de commandes en langage naturel. Des travaux préliminaires indiquent que la sécurité de ces applications et programmes codés par l'IA est insuffisante et risquent de provoquer d'importantes déficiences de logiciels et des vulnérabilités de cybersécurité ».

[Myles Jones](#), mémoire écrit : « Au cours des quatre prochaines années, les opérations d'influence facilitées par l'IA deviendront moins dispendieuses, plus personnalisées et plus immersives. Les modèles génératifs pourront produire des traductions en temps quasi réel et permettront aux acteurs d'influence de mener leurs activités dans toutes les langues et sur différentes plateformes. La sophistication des hypertrucages compliquera l'attribution et la détection, ce qui augmentera la probabilité de diffusion de faux scandales lors des campagnes électorales. On pourrait cloner des voix grâce à l'IA afin d'imputer à des dirigeants des discours qu'ils n'ont jamais prononcés ou frauder des électeurs. En se servant de données volées, des adversaires mèneront des campagnes ultracrédibles qui imiteront des messages légitimes ».

[SickKids Child Health Policy Accelerator](#), mémoire écrit : « Les entreprises d'IA collectent, stockent et traitent couramment les données des utilisateurs, y compris des renseignements personnels sensibles communiqués au cours des interactions. La capacité des enfants et des jeunes à fournir un consentement éclairé est limitée, les pratiques en matière de données étant souvent complexes et difficilement compréhensibles pour eux ».

¹¹ [Geoffrey Hinton](#) : « Si nous ne trouvons pas la solution avant que ces outils deviennent plus intelligents que nous, je pense que nous sommes cuits, alors il me semble que le financement en ce sens soit une bonne idée ».

[John Menezes](#) : « Nous voyons déjà des exemples de systèmes d'IA que l'on juge trop puissants ou trop imprévisibles pour être déployés à grande échelle. Ce n'est pas une préoccupation sur ce qui pourrait arriver, mais sur ce qui se produit présentement ».

[Wyatt Tessari L'Allié](#), fondateur et directeur général, Gouvernance et Sécurité de l'IA Canada (GSIA Canada) : « Le développement de systèmes d'intelligence artificielle avancés représente la plus grande menace pour la sécurité des Canadiens, et pour cette seule raison, il mérite d'être une priorité absolue ».

[AI Futures Project](#), mémoire écrit : « Les humains seront incapables de surveiller rigoureusement l'IA superintelligente, ce qui les placera dans une position vulnérable par rapport à elle. Si l'IA décide de nous prendre le pouvoir ou même de nous mener à l'extinction, elle aura plus qu'assez de puissance coercitive pour parvenir à ses fins ».

¹² [Alejandro Reyes](#) : « Il en va de même dans le domaine de l'éducation, où la littératie en matière d'intelligence artificielle devient une capacité civique et économique ».

[Divya Sharma](#) : « Une fois que les jeunes ont acquis cette culture numérique — et pas seulement les jeunes, mais aussi les populations vulnérables qui ont souvent besoin d'accéder à l'aide de l'État ou à divers services —, ils sont alors en mesure de comprendre quand on leur demande d'accepter les conditions d'utilisation ou de lire ce qui est écrit en petits caractères. Pour y parvenir, pour atteindre ce niveau, nous devons faire en sorte que les jeunes acquièrent des compétences numériques dès leur plus jeune âge ».

[Elissa Strome](#) : « Nous devons tout d'abord mettre en place une approche nationale en matière d'éducation à l'IA. Il existe de nombreuses activités et programmes en ce sens, mais ils ne sont pas coordonnés. Nous formons pour le moment un groupe hétéroclite de personnes qui partagent leurs idées et leurs actions, mais il n'existe aucune coordination ni aucun financement pour les travaux que nous menons ».

[Stephanie Enders](#) : « L'un des aspects que l'on néglige souvent dans la discussion au sujet de l'acquisition et de la maîtrise des compétences liées à cette technologie, ainsi que sur le rythme de son développement, est la nécessité de veiller à ce que les gens acquièrent les connaissances nécessaires pour savoir quand dire non et quand l'intelligence artificielle n'est pas l'outil approprié ».

[Yoshua Bengio](#) : « Nous devons d'abord comprendre que ce n'est pas comme s'il n'y avait qu'une seule sorte d'intelligence artificielle ».

[B'nai Brith Canada](#), mémoire écrit : « [Recommandation 1 :] L'élaboration d'un programme national visant à renforcer la littératie numérique des jeunes, notamment en ce qui concerne les renseignements faux, les campagnes de désinformation ainsi que l'utilisation et la manipulation de l'IA auxquelles ils pourraient être exposés en ligne ».

[First Nations Technology Council](#), mémoire écrit : « [É]tablir un financement stable, dirigé par les Autochtones, pour la transformation numérique et la littératie en IA intégrant l'éthique et les épistémologies autochtones ». « De nombreuses communautés autochtones manquent de bande passante, de matériel et du soutien technique nécessaires pour utiliser les outils d'IA de manière sûre et efficace. [...] Sans la résorption des écarts de connectivité et le soutien aux capacités communautaires, l'IA accentuera les inégalités existantes et exclura les communautés tant des occasions offertes par l'IA que des processus décisionnels qui façonnent sa gouvernance ».

[Jasmeen Sidhu](#), mémoire écrit : « Le gouvernement pourrait charger le Conseil canadien des normes de réunir les associations nationales d'[apprentissage intégré au travail (AIT)], les établissements d'enseignement supérieur, les employeurs et les organisations de gouvernance de l'IA afin d'élaborer un cadre national de compétences pour la maîtrise de l'IA dans les contextes d'AIT ».

[Syndicat canadien de la fonction publique](#), mémoire écrit : « Soutenir l'alphabétisation de base et les compétences numériques pour toute la population grâce à une stratégie nationale de littératie ».

¹³ [Alexandra Dassa](#) : « Aujourd'hui, trop d'organisations restent bloquées en mode expérimental, tandis que leurs concurrents mondiaux exploitent déjà l'IA dans un contexte de production. [...] Le gouvernement a un rôle crucial à jouer ici : agir comme un moteur de la demande par le biais des marchés publics, en encourageant le déploiement et pas seulement la recherche, et en réduisant les frictions grâce à des cadres réglementaires clairs et cohérents ».

[Elissa Strome](#) : « Nous devons aider ces entreprises à croître et à prendre de l'expansion au Canada, et pour ce faire, il faut mettre en place quelques conditions essentielles. Il faut tout d'abord leur fournir l'expertise dont elles ont besoin pour passer de la phase de démarrage à celle d'une entreprise beaucoup plus sophistiquée et dynamique. [...] Malgré le niveau élevé d'investissements en capital de risque au Canada, il y a de la place pour les augmenter considérablement. [...] Enfin, ces entreprises ont besoin de clients. Beaucoup d'entreprises en démarrage me disent qu'elles ont de la difficulté à avoir accès à des clients au Canada, qu'il s'agisse des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux ou municipaux ou des entreprises canadiennes ».

[Glenda Crisp](#) : « Il serait vraiment formidable que nous puissions réellement dépenser l'argent qui avait été promis pour la puissance de calcul ».

Stephanie Enders : « L'un des éléments essentiels à la création d'un plus grand nombre d'entreprises en démarrage spécialisées en intelligence artificielle – et au repérage des entreprises prometteuses capables de s'imposer à l'échelle mondiale – sont les ressources et la clientèle du calcul ».

Olivier Blais, mémoire écrit : « Un leadership en recherche sans leadership en déploiement ne produira pas les gains de productivité ni les avantages concurrentiels pour nos industries ».

¹⁴ Divya Sharma a évoqué la manière dont l'IA peut être mise à profit pour l'apprentissage personnalisé, la créativité et le dépistage précoce des troubles mentaux.

L'Association canadienne des radiologistes a expliqué que les outils d'IA peuvent contribuer à un dépistage précoce des maladies, lequel offre de meilleures perspectives de traitement et, par le fait même, la possibilité d'obtenir de meilleurs résultats, tout en réduisant les retards administratifs.

Institut canadien d'information sur la santé, mémoire écrit : « L'IA offre une occasion importante d'améliorer les résultats pour les patients, de renforcer la viabilité du système de santé et de soutenir la compétitivité économique du pays. Dans le domaine de la santé, ces retombées se concrétisent déjà : l'IA peut favoriser la détection précoce, améliorer la prise de décisions, réduire le fardeau administratif et permettre une utilisation plus efficace des ressources ».

¹⁵ David Kristjanson Duvenaud, professeur agrégé en informatique, Université de Toronto, à titre personnel : « Nous nous attendons à ce que les efforts des gens comme M^{me} Raji permettent tôt ou tard à ces systèmes d'arriver à un point où ils sont bien moins biaisés que les systèmes humains actuels ».

Elissa Strome : « Parfois, l'intelligence artificielle est un problème, mais parfois, elle est aussi une solution ».

Geoffrey Hinton : « Un robot conversationnel est doté de certains biais en fonction des données avec lesquels il a été programmé, mais il est toujours possible de "geler" ces biais, dans une certaine mesure. Avec une personne en chair et en os, c'est difficile à faire [...] En ce qui concerne les biais et les préjugés, notre objectif avec l'intelligence artificielle devrait être de la rendre moins partielle que le système qu'elle remplace, et non pas complètement impartiale. Il ne sera probablement jamais possible de créer une intelligence artificielle complètement impartiale, mais je crois que nous pouvons continuer à perfectionner nos modèles ».

Commissariat à la sécurité en ligne, gouvernement de l'Australie, mémoire écrit : « L'IA elle-même peut aussi améliorer la sécurité en ligne, par exemple, grâce à une meilleure détection des mésusages et des contenus nuisibles ».

¹⁶ Association canadienne des radiologistes, mémoire écrit : « Les outils d'IA validés n'apportent pas simplement des améliorations progressives; ils ont la capacité d'améliorer la durabilité du système. En diagnostiquant une maladie à un stade plus précoce et plus facile à traiter, et en rationalisant les retards administratifs, l'adoption responsable de l'IA peut améliorer considérablement l'accès aux soins. Ces outils favorisent des résultats de santé individuels et des avantages économiques plus importants, ce qui réduit les coûts en aval associés à des diagnostics de maladies à un stade avancé et à l'épuisement des cliniciens ».

Gen(Z)AI, mémoire écrit : Intervenant 8 « Ce qui me passionne le plus avec l'IA, c'est ce qu'on peut faire [...] pour améliorer l'humanité. Je pense notamment aux algorithmes d'apprentissage automatique que les hôpitaux testent en ce moment, où ils entraînent des modèles d'IA pour améliorer le dépistage et le traitement du cancer, et tout ça ». Intervenant 10 : « Les progrès scientifiques que nous pouvons réaliser grâce à l'IA sont inimaginables ».

Institut canadien d'information sur la santé, mémoire écrit : « La santé constitue un domaine clé pour démontrer comment une IA centrée sur les personnes et utilisée de façon responsable peut générer des retombées à la fois publiques et économiques au Canada. Elle produit des données parmi les plus complètes et longitudinales, qui couvrent l'ensemble du continuum de soins et reflètent les résultats réels à l'échelle de la population ».

¹⁷ Elissa Strome : « Nous parlons de l'intelligence artificielle générative comme d'une approche moderne dans ce domaine, mais même l'approche traditionnelle était truffée de biais. Malheureusement, les biais s'introduisent dans les ensembles de données qui sont utilisés pour

entraîner les modèles d'intelligence artificielle. S'il y a des biais, c'est souvent parce que l'ensemble de données n'est pas suffisamment représentatif. Il n'est pas assez grand, il ne contient pas assez d'échantillons ou il n'est pas assez diversifié. Parfois, les biais s'insinuent en raison de la façon dont les concepteurs humains abordent la conception de l'outil ».

Félix Proulx-Giraldeau : « La piètre qualité des données, les systèmes opaques et la faiblesse de la surveillance peuvent reproduire ou aggraver les préjudices déjà subis par les communautés marginalisées, en particulier les Canadiens racisés. Ces risques sont particulièrement graves dans des contextes où les enjeux sont élevés, comme l'immigration, les soins de santé et les services sociaux, où les erreurs automatisées ont eu des conséquences réelles et durables, y compris des arrestations injustifiées, le refus injuste de demandes de services sociaux et la révocation injuste du statut juridique de résidents ».

Gideon Christian, titulaire de la Chaire de recherche en intelligence artificielle et droit, Université de Calgary, à titre individuel : « Les données utilisées pour entraîner l'intelligence artificielle dans ce secteur proviennent de cet historique de surveillance policière excessive et de surreprésentation dans le système de justice pénale. Lorsqu'on les utilise pour entraîner un outil d'intelligence artificielle aujourd'hui, on va essentiellement reproduire cet état de fait, même si nous essayons de rompre avec ce passé en élaborant des politiques et des lois pour faire changer les choses. Cette évolution n'a toutefois pas généré de données qui remplaceraient les données du passé, de sorte que l'intelligence artificielle reproduit essentiellement ce parti pris [...] ».

Inioluwa Deborah Raji, chercheuse, Université de la Californie, Berkeley, à titre personnel : « Les grands modèles de langage, ou GML, ont déjà fourni des traductions incorrectes dans des contextes cruciaux liés à l'immigration et aux soins de santé, qui ont eu des effets désastreux. Ils ont établi des diagnostics erronés et inventé des références infondées pour des affirmations scientifiques et juridiques. Même avant le déploiement des GML, des évaluations des risques effectuées au moyen de l'IA ont conduit à l'identification erronée de soi-disant fraudeurs de l'assurance-emploi, au rejet inacceptable de nombreuses demandes de logement subventionné et au refus d'accorder à des personnes des prestations de santé appropriées. Ces défaillances détruisent de manière disproportionnée la vie de personnes sous-représentées ou mal représentées dans les données, ainsi que celle des personnes les plus susceptibles de devoir compter sur ces décisions automatisées ou d'en subir les conséquences, telles que les personnes à faible revenu ou les personnes handicapées ».

Jason Lewis, professeur et chercheur principal, Abundant Intelligences : « Qui a validé ces données? Travaillent-ils à partir d'un ensemble de données centenaires truffé de préjugés de la part de missionnaires, d'anthropologues ou de fonctionnaires? ».

Comité pour les services sans fil des sourds du Canada, mémoire écrit : « Les cadres d'accessibilité au Canada sont souvent mis en œuvre selon un modèle audio-centriste ou basé sur la parole. Par conséquent, les systèmes d'IA développés à partir de ces postulats risquent d'exclure les utilisateurs de langues visuelles, notamment les communautés Sourdes qui communiquent en langues des signes ».

Syndicat canadien de la fonction publique, mémoire écrit : « Les systèmes d'IA sont susceptibles d'encourager les préjugés et la discrimination envers les travailleuses et travailleurs méritant l'équité. La programmation de l'algorithme, les données d'entraînement et les données qui alimentent les systèmes d'IA peuvent toutes contenir des biais parfois difficiles à détecter par manque d'information de la part des développeurs de systèmes ou de l'employeur ».

¹⁸ Dre Michelle Ponti, pédiatre et présidente du Groupe de travail sur la santé numérique, Société canadienne de pédiatrie : « Ces technologies peuvent rassurer à court terme, mais elles peuvent aussi normaliser la détresse, fournir des renseignements inexacts ou ne pas reconnaître qu'un jeune est en crise. Ce problème est aggravé par la prévalence de la mésinformation en ligne, que les systèmes d'intelligence artificielle peuvent amplifier ».

Stephanie Enders : « Je crois que le débat sur l'IA est souvent dominé par l'IA générative, et je crois que nous assistons à l'émergence de risques considérables liés à la désinformation. Les gens se demandent comment y faire face, mais j'estime que, quel que soit le type de technologie d'IA

utilisé, le plus grand risque réside dans l'absence d'un débat approfondi sur les risques que ce type de technologie présente ».

Myles Jones, mémoire écrit : « L'intelligence artificielle agit comme un multiplicateur de force pour les campagnes d'influence. Les modèles génératifs peuvent imiter des voix, générer des articles de presse et produire des hypertrucages sur demande ».

¹⁹ Lloyd Richardson, directeur de la technologie, Centre canadien de protection de l'enfance : « Selon une récente enquête, 72 % des adolescents ont déjà utilisé un compagnon doté d'intelligence artificielle et plus de la moitié d'entre eux étaient considérés comme des utilisateurs « réguliers ».

Wyatt Tessari L'Allié : « Cela a également entraîné de nouveaux défis à relever, tels que les escroqueries, la désinformation au moyen d'hypertrucages, les cyberattaques, et les robots conversationnels capables de persuader des utilisateurs à commettre des actes répréhensibles ».

Commissariat à la sécurité en ligne, gouvernement de l'Australie, mémoire écrit : « Les avancées dans la capacité de l'IA à produire des images détaillées et hautement réalistes ont pour effet que même des photos anodines d'enfants peuvent être manipulées afin de générer du contenu explicite qui est visuellement indiscernable de véritables images de violences sexuelles contre des enfants. [...] Il a été démontré que les robots conversationnels et les compagnons IA exposent les enfants à du contenu sexuel explicite, encouragent l'automutilation, provoquent des troubles de l'alimentation et favorisent une dépendance affective susceptible de nuire au développement de relations saines ».

²⁰ Elissa Strome : « Je pense que les Canadiens âgés sont en droit d'être méfiants face à toutes ces nouvelles technologies. Après tout, il s'agit souvent de personnes vulnérables, et plusieurs ont déjà été victimes d'escrocs ».

Yoshua Bengio : « Vous avez raison concernant les aînés. Même s'ils ne souhaitent pas utiliser l'IA eux-mêmes, cela n'empêche pas l'utilisation de l'IA contre eux comme dans le cas des fraudes. Les fraudeurs peuvent imiter la voix, et même la vidéo, de leurs enfants, et les aînés sont de plus en plus victimes d'extorsion. Il peut y avoir également une influence de l'IA sur leur opinion politique comme citoyens. Ils sont plus vulnérables dans le sens qu'ils sont plus susceptibles de se faire manipuler par la peur, etc. ».

Commissariat à la sécurité en ligne, gouvernement de l'Australie, mémoire écrit : « L'utilisation inappropriée de technologies propulsées par l'IA engendre de plus en plus de préjudices graves, mine la confiance à l'égard des environnements numériques et renforce les inégalités sociales et structurelles existantes, particulièrement pour les enfants, les femmes et les communautés marginalisées ».

²¹ Jason Lewis : « Comment pouvons-nous intégrer les principes de souveraineté des données – les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession, ou PCAP –, au cœur même de nos systèmes d'intelligence artificielle? ».

Jonathan Dewar : « La souveraineté des Premières Nations en matière de données fait partie intégrante de leur souveraineté. Cela signifie qu'il s'agit avant tout d'un débat visant à garantir qu'une collectivité titulaire de droits, comme une Première Nation, puisse faire valoir son droit collectif à la souveraineté sur ses propres renseignements ».

First Nations Technology Council, mémoire écrit : « Les systèmes d'IA sont rarement construits à partir d'ensembles de données qui reflètent les épistémologies, les langues et les visions du monde autochtones. Par conséquent, les peuples autochtones peuvent se sentir « mis à l'écart » lorsqu'ils interagissent avec les outils d'IA les plus répandus. Il ne s'agit pas d'un oubli technique. C'est un échec éthique, qui a des conséquences réelles sur la façon dont les communautés autochtones perçoivent et font confiance à cette technologie ».

²² Robert Rattle, mémoire écrit : « Tout au long de l'évolution d'Internet et de l'Internet des objets, le capitalisme néolibéral a été l'ensemble prédominant de valeurs façonnant la numérisation et l'IA. Ainsi, l'IA manifeste principalement les valeurs, structures et objectifs du capitalisme néolibéral dans les politiques, les produits, les services, les récits et la gouvernance. [...] L'IA continuera de se manifester principalement et de façon inquiétante par des risques sociaux et des répercussions sociales négatives (y compris environnementaux) au sein d'environnements de politiques publiques qui expriment des valeurs, des structures et des objectifs néolibéraux. Pour réduire les risques sociaux

et les répercussions nuisibles de l'IA, des politiques qui reflètent les valeurs des Canadiens doivent dominer l'environnement des politiques publiques et fournir une solution par défaut au système néolibéral ».

²³ David Kristjanson Duvenaud : « Et qu'est-ce que tout cela signifie pour les travaux de votre comité? Le principal élément que je voudrais que vous gardiez à l'esprit à l'avenir, c'est que les travailleurs ont raison de craindre d'être éventuellement remplacés par la robotisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle. Il ne s'agit pas seulement d'une période de perturbation après laquelle les choses reviendront à la normale. La voie par défaut est que nous devenions tous inaptes à l'emploi, sauf dans des contextes de travail obligatoire, puis que nous soyons finalement marginalisés au profit d'une économie mécanisée orientée vers la croissance au nom de la compétitivité ».

Geoffrey Hinton : « Si l'intelligence artificielle peut accomplir le même travail qu'un humain, la main-d'œuvre humaine n'aura plus de valeur. David Duvenaud a souligné que s'ils ne sont pas imposés, les humains ne seront pas bien représentés. Il est donc d'avis qu'il n'y a pas de représentation sans imposition. Je partage son point de vue. Je crois qu'une crise se profile à l'horizon : l'intelligence artificielle entraînera un chômage massif ».

Gen(Z)AI, mémoire écrit : Intervenant 14 « Si les postes de débutant disparaissent à cause de ces systèmes automatisés, quel impact cela aura-t-il sur l'avenir ? Et comment progresser si l'on ne peut même pas se faire embaucher ? »

Jasmeen Sidhu, mémoire écrit : « près de la moitié (47 %) des travailleurs canadiens déclarent ne pas être suffisamment formés aux changements induits par l'IA, 57 à 60 % des emplois canadiens sont fortement exposés à la transformation de l'IA, et le chômage des jeunes atteint 14,5 %, soit le double du taux national. Par ailleurs, parmi les pays pairs qui ont mis en place des programmes de formation à l'IA, notamment l'UE, le Royaume-Uni, Singapour et l'Australie, le Canada est le seul à ne pas disposer d'un cadre fédéral ».

Olivier Blais, mémoire écrit : « L'IA modifie déjà les structures d'emplois, surtout ceux au bas de l'échelle. On observe les premiers signes d'une réduction du nombre de postes de subalternes, ces tremplins traditionnels qui nous permettent d'acquérir du jugement, de la pratique et de l'intuition professionnels, dans les professions fortement exposées à l'IA. Cette diminution se produit alors que le chômage des jeunes est élevé, ce qui pose de sérieuses questions sur l'avenir de nos bassins de talents ».

²⁴ Elissa Strome : « Nous considérons que l'une des façons d'atténuer les biais dans l'intelligence artificielle est de diversifier les équipes qui participent à la conception de ces outils. Il a été démontré que la participation de personnes ayant des expériences de vie différentes dans la conception, les tests et la réflexion sur les besoins des utilisateurs lors de la conception de ces outils est absolument essentielle pour atténuer les biais dans les systèmes d'intelligence artificielle. [...] Les outils d'intelligence artificielle que les gens veulent acheter sont ceux dont l'efficacité, l'approche responsable de l'intelligence artificielle et les efforts pour atténuer les biais ont été démontrés ».

Geoffrey Hinton : « En ce qui concerne les biais et les préjugés, notre objectif avec l'intelligence artificielle devrait être de la rendre moins partielle que le système qu'elle remplace, et non pas complètement impartiale. Il ne sera probablement jamais possible de créer une intelligence artificielle complètement impartiale, mais je crois que nous pouvons continuer à perfectionner nos modèles ».

Tania Saba, directrice générale intérimaire, Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique : « [J]e dirais que ce qui manque dans toutes les initiatives et consultations qui ont été menées au sujet de l'intelligence artificielle, ce sont les voix de la société civile, ainsi que celles des peuples autochtones ».

Institut canadien d'information sur la santé, mémoire écrit : « Veiller à ce que les systèmes d'IA soient conçus, mis à l'essai et surveillés à l'aide de données représentatives afin de réduire au minimum les biais et de favoriser des résultats équitables, ce qui comprend le respect de la souveraineté des données sur les Autochtones et des approches fondées sur les particularités ».

²⁵ Glenda Crisp : « [A]ccroître la productivité grâce à l'IA est loin d'être simple. Pour ce faire, il faut repenser en profondeur les processus opérationnels, perfectionner les compétences de la main-d'œuvre et faire preuve d'un engagement organisationnel soutenu. Autrement dit, déployer l'IA sans transformer ses façons de faire revient à s'offrir une Ferrari pour ne rouler qu'en première vitesse ».

Syndicat canadien de la fonction publique, mémoire écrit : « Investir dans les options de formation, de développement des compétences et de reconversion des travailleuses et travailleurs. [...] Entamer une planification du marché du travail et mener des consultations inclusives. [...] Renforcer les capacités et le leadership du secteur public, et se doter d'infrastructures numériques publiques ».

²⁶ Chantal Guay, directrice générale, Conseil canadien des normes, a célébré l'« infrastructure nationale de qualité bien établie » du Canada et a discuté de la manière dont les normes peuvent compléter les objectifs réglementaires.

Dominic Rochon a fait référence à la *Directive sur la prise de décisions automatisée*, à l'Outil d'évaluation de l'incidence algorithmique et au registre public de l'IA.

Inioluwa Deborah Raji a fait référence aux exigences existantes en matière d'essais préalables au déploiement dans d'autres secteurs tels que l'aérospatiale, les soins de santé et le secteur financier.

Katrina Nicole Matheson a présenté des considérations concernant les voies politiques basées sur l'assurance utilisant un modèle de responsabilité des tiers.

²⁷ Dominic Rochon : « Nous travaillons actuellement à mettre à jour ces deux lois [*la Loi sur la protection des renseignements personnels* et *la Loi sur l'accès à l'information*] ».

Mark Schaen : « Une gamme de lois existantes offrent déjà des protections en ce qui concerne certains aspects du développement, du déploiement et de l'utilisation de l'IA. Il s'agit notamment du *Code criminel du Canada*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques* (LPRPDE), ainsi que des lois sectorielles applicables à des industries spécifiques, telles que le secteur de la santé et le secteur financier ».

Me Michael Geist, chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, Université d'Ottawa, à titre personnel : « Deuxièmement, il faut une loi sur la protection des renseignements personnels modernisée qui tient compte à la fois des intrants des systèmes d'intelligence artificielle et de leurs extrants. Les soucis en matière de souveraineté des données ne seront pas réglés par les centres de données canadiens. Ils seraient résolus par une loi canadienne sur la protection des renseignements personnels qui s'applique aux données canadiennes et qui prévoit des sanctions réelles. Nous avons besoin de lois sur la protection de la vie privée qui s'attaquent directement aux risques posés par la réidentification des données dépersonnalisées, un risque qui est exacerbé par le pouvoir d'inférence de l'intelligence artificielle et qui a été à peine abordé par la décision d'aujourd'hui du commissaire à la protection de la vie privée concernant OpenAI ».

²⁸ Inioluwa Deborah Raji a proposé un dépistage rigoureux avant le déploiement comme solution à la réglementation de l'IA au-delà du contexte canadien, instaurant une approche en trois volets ciblant les développeurs d'IA (avant le déploiement), les déployeurs d'IA (toutes les organisations intégrant l'IA) et les chercheurs et innovateurs soutenant les progrès en matière de sécurité et de responsabilité.

Wyatt Tessari L'Allié : « Nous avons absolument besoin de réglementations et de lois contraignantes concernant les essais préalables au déploiement et les mesures de responsabilisation en cas de problème, et ce sont des lacunes que vous pouvez combler en tant que législateurs chargés d'adopter des lois ».

²⁹ Gideon Christian : « Premièrement, le Canada devrait adopter une approche préventive à l'égard du déploiement de systèmes d'intelligence artificielle dans des environnements à risque élevé où les conséquences d'une erreur seraient graves et marginaliseraient davantage des communautés déjà touchées de façon disproportionnée ».

Mark Schaen a fait référence à l'intégration « d'approches fondées sur des principes dans nos cadres législatifs, y compris la prise en compte et le concept d'une obligation de diligence et

l'établissement de normes de responsabilité dans le cadre de l'application de cette obligation de diligence ».

Yoshua Bengio : « Cela veut dire qu'il faudra peut-être appliquer le principe de précaution. Si on n'est pas certain, il faut mettre des barrières plus hautes que nécessaire ».

³⁰ Lorsqu'un membre du comité a demandé aux témoins de lever la main pour indiquer s'ils estimaient qu'il fallait instaurer des restrictions d'âge sur les réseaux sociaux pour les jeunes, la plupart d'entre eux ont répondu par l'affirmative.

Lloyd Richardson : « En ce qui concerne la mise en place de mécanismes de vérification de l'âge pour certains types d'intelligence artificielle, à l'instar de ce que nous préconisons vivement pour les réseaux sociaux, il serait très sage d'avoir une approche rationnelle ou axée sur la sécurité des enfants dans ce dossier afin d'assurer la protection des enfants ».

Gen(Z)AI, mémoire écrit : « Créer un système normalisé de vérification de l'âge pour restreindre l'accès des utilisateurs aux plateformes d'IA générative par la création d'un système de jetons numériques anonymes, avec des programmes associés et des ressources accessibles pour informer le public de sa mise en œuvre. [...] Exiger que toutes les plateformes d'IA accessibles aux enfants, y compris dans les contextes éducatifs, mettent en œuvre des protocoles de sécurité dès la conception afin de protéger leur utilisation et de promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement des compétences ».

Voir aussi Projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois (Loi sur les médias sociaux sécuritaires), 45^e législature, 1^{re} session (version en première lecture, 10 juin 2026).

³¹ Pour en savoir plus sur le cadre réglementaire australien, voir le mémoire du commissariat à la cybersécurité du gouvernement australien.

³² Félix Proulx-Girardeau : « Nous recommandons également l'adoption d'une obligation légale de diligence pour les développeurs de l'intelligence artificielle, inspirée des pratiques exemplaires internationales, comme la loi sur la sécurité en ligne du Royaume-Uni, la loi européenne sur les services numériques et la loi européenne sur l'intelligence artificielle ».

Inioluwa Deborah Raji a fourni des précisions sur le projet de loi SB 1047, qui a été rejeté avant d'être adopté, et sur le projet de loi SB 53, désormais adopté.

Mark Schaen a également fait des comparaisons entre le contexte réglementaire canadien et celui de l'Union européenne.

Yoshua Bengio a évoqué les exemples de l'Union européenne et de la Californie et fait allusion au modèle australien de réglementation des préjudices en ligne chez les jeunes.

³³ Yoshua Bengio : « La première forme de réglementation indispensable est la transparence ».

Mark Schaen, mémoire écrit : « Les rapports du Groupe de travail ont mis en évidence la nécessité d'une reddition de comptes transparente, d'une gouvernance et d'un engagement public accru, ainsi que de la mise en place de mécanismes de surveillance pour suivre les déploiements d'IA ».

Olivier Blais, mémoire écrit : « Deuxièmement, faire de la gouvernance un accélérateur plutôt qu'un obstacle ».

³⁴ Elissa Strome : « La souveraineté de l'IA consiste à renforcer la capacité du Canada à mettre à profit l'IA pour en retirer des avantages sociaux et économiques à long terme. Il faut renforcer les capacités nationales en matière de recherche, de talents, d'infrastructures et de gouvernance, tout en collaborant stratégiquement avec des partenaires internationaux de confiance ».

Jason Lewis : « Mes collègues et moi-même estimons que la prochaine stratégie canadienne en matière d'intelligence artificielle doit dépasser une vision étroite axée uniquement sur la puissance de calcul pour s'orienter vers un leadership relationnel. Nous envisageons une technologie d'intelligence artificielle en mesure de renforcer l'autodétermination, le bien-être des communautés, et la gestion responsable de l'environnement. Cela implique d'élargir la notion de souveraineté nationale en matière d'intelligence artificielle afin d'y inclure l'autodétermination en matière de connaissances, et la capacité de définir ce que signifie le terme " intelligence " dans les contextes autochtones et canadiens ».

Jonathan Dewar : « [O]n s'accorde largement à reconnaître que nous, qui exerçons ce type de travail, nous devons toujours opérer dans le respect des cadres autochtones désignés, fondés sur des distinctions, ou, comme j'aime le dire, des systèmes de responsabilité. Ainsi, si c'est ce que l'on attend de nous, qui disposons d'une intelligence humaine, c'est également ce que l'on doit attendre de l'intelligence artificielle ».

Stephanie Enders : « Le plus important pour la réglementation au Canada est qu'elle doit refléter les valeurs canadiennes ».

³⁵ Elissa Strome : « Le Canada ne peut pas réussir en faisant cavalier seul. L'ampleur et la complexité de l'IA font en sorte que la collaboration internationale est une condition nécessaire à la souveraineté, et non une menace ».

Geoffrey Hinton : « Nous devons donc conclure des alliances avec les autres pays de niveau intermédiaire, comme l'ensemble des pays européens. [...] Nous devons conclure des alliances avec eux et, ensemble, nous devons réclamer que les grandes entreprises technologiques américaines effectuent des contrôles de sécurité sur leurs robots conversationnels et nous en communiquent les résultats ».

Yoshua Bengio : « Pour atténuer les risques majeurs pour l'économie et la sécurité dont je parle, le Canada devrait renforcer ses collaborations avec des puissances moyennes ».

École Munk des affaires mondiales et des politiques publiques de l'Université de Toronto, mémoire écrit : « Les puissances moyennes font face à un choix entre la dépendance à l'égard de systèmes d'IA étrangers et la faiblesse technologique. Cependant, la constitution de coalitions et l'adoption de stratégies hybrides offrent une voie au-delà de cette logique binaire. Le Canada doit composer avec ces dynamiques, y compris la révision de l'Accord Canada– États-Unis–Mexique (ACEUM) prévue en juillet 2026, qui comporte à la fois des risques et des possibilités au chapitre de la souveraineté en matière de technologies numériques et d'IA ».

³⁶ Alejandro Reyes : « Premièrement, le Canada doit mieux comprendre la souveraineté de l'intelligence artificielle. Dans le domaine de l'intelligence artificielle, la souveraineté n'est pas synonyme d'indépendance complète. Il s'agit de la capacité de vérifier et de régir les systèmes qui fonctionnent à l'intérieur des frontières canadiennes ».

Alexandra Dassa : « Je tiens à réaffirmer que la souveraineté est possible si l'on examine les multiples couches que comportent les piles technologiques utilisées pour créer une intelligence artificielle mondiale. C'est parce qu'une pile technologique comporte plusieurs couches. Ce qui est important, ce sont les réseaux, les centres de données, la puissance de calcul et la gouvernance, et le fait que nous ayons la capacité de régir et de contrôler tout cela au Canada afin de ne pas relever de la compétence de certains acteurs étrangers, en particulier au sud de notre frontière ».

Lloyd Richardson : « [A]vec une entreprise comme Telegram, basée aux Émirats arabes unis et dirigée par un Russe, que faisons-nous au Canada pour mettre en place des règles souveraines qui s'appliquent réellement à ce type d'entreprises? La réponse à cette question ne réside pas nécessairement dans le *Code criminel*. Il s'agit d'une approche réglementaire exécutoire au Canada ».

Michael Geist : « Je pense qu'on pourrait faire valoir que, depuis environ un an, il existe un risque que nous soyons confrontés à une crise liée à la souveraineté numérique ou à la souveraineté des données, surtout dans le contexte des défis posés par notre voisin du Sud ».

AI Safety Asia, mémoire écrit : « La souveraineté ne réside pas dans les seuls poids du modèle. Si une nation dépend d'une infrastructure en nuage étrangère et de matériel propriétaire pour exécuter un modèle à poids ouvert, elle demeure dépendante. Le risque de dépendance est encore amplifié par l'« ouverture de façade » (openwashing), où des affirmations ambiguës d'ouverture peuvent masquer un verrouillage continu des fournisseurs ou des licences restrictives, induisant potentiellement en erreur les décideurs quant à la véritable étendue de leur autonomie ».

Conseil des technologies de l'information et des communications, mémoire écrit : « En même temps, le Canada doit reconnaître qu'il ne peut pas surpasser les économies plus importantes en matière de dépenses dans la course mondiale à l'infrastructure de calcul de l'IA. Plutôt que de poursuivre la souveraineté comme une entreprise purement nationale, le Canada devrait adopter un modèle de souveraineté collective du calcul pour l'IA, en travaillant avec des partenaires de confiance ».

pour bâtir une infrastructure d'IA interopérable, sécurisée et résiliente à l'échelle des économies alliées ».

École Munk des affaires mondiales et des politiques publiques de l'Université de Toronto, mémoire écrit : « La majeure partie des nouveaux investissements en IA au cours des cinq prochaines années remodeleront la pile technologique, particulièrement pour l'inférence et le déploiement, c'est-à-dire la couche opérationnelle où les systèmes d'IA traitent les données, servent les utilisatrices et produisent de la valeur. Les décisions prises aujourd'hui au sujet de l'infrastructure, des plateformes et des normes façonneront le paysage pour une génération, et le fait de les prendre sans tenir compte de l'enjeu de la souveraineté risque d'enfermer le Canada dans des dépendances dont il serait difficile de sortir ».

³⁷ David Kristjanson Duvenaud : « Chaque pays, chaque secteur d'activité et chaque travailleur doit choisir entre s'adapter le plus rapidement possible à l'intelligence artificielle ou être devancé par la concurrence. Personne ne peut agir seul pour ralentir ou atténuer le choc de la perte éventuelle de pertinence de l'être humain ».

Dominic Rochon : « Malheureusement, la technologie évolue très rapidement. On parle de l'IA. Dans deux ans, on parlera d'un nouvel ordinateur quantique qui changera complètement les enjeux une fois de plus ».

Elissa Strome : « Étant donné que la technologie évolue rapidement, et que les politiques tentent de suivre le rythme de l'IA, il me paraît nécessaire d'intensifier la recherche concernant la manière dont nous pouvons développer des approches novatrices en matière de réglementation de l'IA, et de politiques publiques ».

John Menezes : « [L'] IA évolue plus vite que notre capacité à la réguler, et que c'est dans cet écart que réside le risque. L'ampleur du changement est considérable ».

Mark Schaen : « D'abord, il est important de noter que notre aspiration est d'avoir un régime qui a la capacité de répondre à la technologie *ex ante* et qui n'est pas lié seulement aux efforts *ex post*. [...] Comme mon collègue l'a dit, c'est une technologie qui avance très rapidement ».

Katrina Nicole Matheson, mémoire écrit : « Il ne fait pas de doute que, dans l'ensemble, les décideurs publics ne sont pas outillés pour concevoir ou encadrer des lois et des normes assez souples et techniques pour suivre l'évolution rapide des utilisations, des capacités et des risques technologiques ».

SickKids Child Health Policy Accelerator, mémoire écrit : « Comme les robots conversationnels et les compagnons d'IA continuent de prendre de l'expansion dans la vie numérique des enfants et des jeunes, le Canada doit adopter des mesures musclées pour garantir une utilisation sûre et adéquate. Reconnaissant que les contextes technique et législatif évoluent rapidement, le gouvernement doit être en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des normes de sécurité essentielles et de surmonter les risques émergents liés aux robots conversationnels et aux compagnons d'IA ».

³⁸ Gideon Christian : « Donc, les organismes gouvernementaux – et le secteur public surtout, au Canada – déploient de plus en plus la technologie de l'intelligence artificielle. Le problème, c'est que cela se fait en grande partie en secret. Il y a un manque de transparence, et c'est problématique pour de nombreuses raisons. Premièrement, l'intelligence artificielle elle-même est une boîte noire. C'est une boîte noire en ce sens que les concepteurs de ces outils n'ont même pas une connaissance détaillée de leur fonctionnement, ce qui est préoccupant ».

John Menezes : « Les systèmes d'IA dépendent des données. Ils prennent des décisions et agissent de plus en plus de manière autonome. Cela crée des catégories de risques complètement nouvelles ».

Kara Beckles, directrice exécutive, Division de la vie privée et des données, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : « Il ne faut pas que ce soit une boîte noire. Il faut faire preuve de transparence et il faut que les gens sachent qu'ils interagissent avec une IA ou qu'on a fait appel à l'IA au cours du processus ».

³⁹ Dominic Rochon : « Aller lentement nuira justement à ces possibilités économiques. Je ne veux pas dire que les enjeux économiques doivent être la priorité, mais il faut tout prendre en considération et évaluer les risques ».

Glenda Crisp : « J'estime que le principal risque pour le Canada, à ce stade-ci, c'est plutôt la crainte de se retrouver à la traîne par rapport au reste du monde, faute d'avoir adopté des outils d'IA plus traditionnels, comme la modélisation prédictive, et cetera ».

Mark Schaan : « Le Canada vise plutôt l'équilibre ».

Tania Saba : « Les priorités divergent entre les gouvernements, les entreprises technologiques et les communautés scientifiques. Les intérêts économiques liés au développement peuvent parfois se buter aux objectifs de régulation ».

⁴⁰ Jason Lewis : « Cela implique de développer une intelligence artificielle qui reflète les valeurs, les langues et les visions du monde des peuples autochtones et des Canadiens; de soutenir une gouvernance des données autochtones qui garantisse aux communautés le contrôle de leurs données, puis d'étendre ces cadres à l'ensemble du Canada; et d'intégrer la souveraineté culturelle et éthique dans l'infrastructure de l'intelligence artificielle afin que les investissements publics dans les ressources informatiques renforcent le contrôle démocratique ».

Jonathan Dewar : « Les Premières Nations, les Inuits et la nation métisse mettent en œuvre leurs stratégies respectives à cette fin, en s'appuyant notamment sur les engagements pris par le gouvernement fédéral dans le cadre de la *Loi relative à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, et de l'Approche transformationnelle des données autochtones, entre autres obligations. Pour les Premières Nations, la mise en œuvre continue de la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations constitue un élément central depuis la présentation du budget fédéral de 2021 ».

⁴¹ Lloyd Richardson : « Je dirais qu'il faut commencer par légiférer sur les préjudices en ligne et mettre en place un organisme de réglementation. Ce que les gens ont tendance à oublier, c'est que tout est déjà prévu dans le droit pénal, et que nous pouvons agir à l'encontre d'entreprises sur Internet en nous appuyant sur les dispositions pénales existantes, ce qui est très différent de ce que pourrait faire un organisme de réglementation doté du pouvoir d'imposer des amendes et d'établir les règles du jeu pour ces entreprises ».

Tiffany Efird, responsable de projet, Engagement de la jeunesse et communautaire, Centre John Humphrey pour la Paix et les droits de la personne : « J'aimerais parler de l'idée selon laquelle on devrait considérer l'utilisation d'une intelligence artificielle non testée et non réglementée comme un crime. On parle de quelque chose qui va encore plus loin. L'intelligence artificielle est elle-même conçue d'une façon qui est contraire à l'éthique. Elle est conçue avec du contenu volé ».

⁴² Glenda Crisp : « [N]otre *Loi sur la protection des renseignements personnels* remonte à 1983. La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* date du début des années 2000. Beaucoup de choses ont évidemment changé depuis. Nous devons absolument nous pencher sur nos lois relatives à la protection des renseignements personnels et sur l'utilisation des données, car la manière dont l'intelligence artificielle les exploite n'avait pas été envisagée en 1983 ».

Michael Geist : « Premièrement, je ne pense pas que quiconque, à ce stade, conteste l'idée selon laquelle la loi canadienne sur la protection de la vie privée est désuète. Nous fonctionnons actuellement avec une loi sur la protection de la vie privée qui a plus de 25 ans ».

Centre John Humphrey pour la Paix et les droits de la personne, mémoire écrit : « Le Canada ne dispose actuellement d'aucune loi nationale globale en matière de sécurité numérique. Avec l'expiration du projet de loi C-63 à la suite de la prorogation de 2024, les jeunes doivent composer avec une montée des préjudices en ligne sans protections cohérentes ni complètes ».

⁴³ Chantal Guay : « Au fur et à mesure que le débat sur l'intelligence artificielle évolue, deux préoccupations principales reviennent régulièrement[.] D'une part, il y a la nécessité de mettre en place des garde-fous et une gouvernance, et d'autre part, celle d'innover et de demeurer compétitif. Le processus de normalisation contribue ainsi à créer un certain équilibre ».

David Kristjanson Duvenaud : « Je dirais que nous approchons d'une période où notre capacité à intervenir efficacement sera maximale, mais nous n'en sommes probablement pas encore tout à fait là. [...] Je constate que notre volonté d'agir et notre capacité à coordonner nos efforts augmentent. Puis, à un moment donné, à mesure que les gens seront remplacés et deviendront

inutiles, notre capacité à manifester notre volonté et à faire en sorte que nos institutions obéissent à nos intérêts va diminuer. Je considère que les deux à six prochaines années constituent la période la plus importante ».

Elissa Strome : « Il ne s'agit pas de parvenir à une sorte de compromis entre la gouvernance des données et l'innovation; en réalité, ces deux objectifs sont intimement liés ».

Geoffrey Hinton : « Quant à savoir s'il est trop tard, c'est peut-être le cas. Beaucoup de personnes à l'avant-garde de l'industrie, dont beaucoup de mes anciens étudiants [...], pensent que cela arrive très vite ».

Glenda Crisp : « Je mentionnerais les banques, qui ont été parmi les premières à adopter l'intelligence artificielle; elles sont aujourd'hui des leaders mondiaux dans ce domaine. Cependant, elles disposaient également de pratiques bien établies en matière de gouvernance des modèles, car leurs modèles quantitatifs étaient soumis à un contrôle minutieux depuis des décennies ».

Jonathan Dewar : « Je m'appuierais sur un point fort, à savoir que le Canada travaille en collaboration avec les Premières Nations à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations ».

Mark Schaan : « [Il] s'agit d'établir une coopération avec les entreprises et de concevoir ensemble les normes et les protocoles afin de tous progresser au rythme de la technologie et de ne pas seulement être liés à une loi précise définissant des règles ou des fonctions plus précises ».

Tania Saba : « Il est essentiel aujourd'hui de passer d'une éthique essentiellement déclarative à une gouvernance plus opérationnelle de l'intelligence artificielle ».

Wyatt Tessari L'Allié : « Tout comme durant la pandémie en 2020, il arrive parfois que la chose responsable à faire pour le gouvernement soit de se concentrer sur la crise en cours et de réévaluer les priorités des autres enjeux en conséquence ».

Comité pour les services sans fil des sourds du Canada, mémoire écrit : « Élargir les cadres d'essai de l'IA. Les essais doivent inclure : la performance en accessibilité; la précision des langues des signes; l'utilisabilité en contexte réel dans des contextes de communication visuelle ».

Conseil des technologies de l'information et des communications, mémoire écrit : « L'absence d'un cadre législatif complet sur l'IA présente des risques graves pour l'interopérabilité, la mobilité des talents et la compétitivité des entreprises par rapport aux pays homologues ».

Gen(Z)AI, mémoire écrit : « Créer un nouvel organisme gouvernemental indépendant chargé de faire respecter les normes de sécurité de l'IA, d'effectuer des évaluations de systèmes, des audits d'algorithmes et des évaluations de risques, et de recevoir les plaintes des utilisateurs, notamment en proposant des mécanismes de règlement des litiges et d'autres ressources ».

Institut canadien d'information sur la santé, mémoire écrit : « Élaborer des cadres pancanadiens pour la validation, la mise à l'essai et la surveillance de l'IA afin d'assurer la sécurité, l'efficacité et l'équité. Faire progresser la législation fédérale sur l'IA vers des cadres opérationnels favorisant une responsabilisation claire, une surveillance adéquate et une mise en œuvre fondée sur les risques, tout en permettant une application uniforme dans l'ensemble des autorités compétentes ».

⁴⁴ Alexandra Dassa : « Lorsque j'évoque la souveraineté, je ne parle pas seulement des données qui transitent par le système. Il s'agit aussi de savoir quelle administration régit le fournisseur qui gère ces données ».

Michael Geist : « En réalité, cela n'a pas d'importance pour la souveraineté si le serveur se trouve à Gatineau, tant que les lois ne sont pas efficaces pour garantir leur application ».

Yoshua Bengio : « Nous pouvons certainement prendre des mesures pour renforcer notre souveraineté ».

AI Safety Asia, mémoire écrit : « La gouvernance avancée de la sécurité de l'IA est donc indissociable de l'autonomie stratégique, de la sécurité nationale et de la coopération internationale : si un pays ne peut pas auditer et gouverner les systèmes opérant sur son territoire, il est contraint à une confiance aveugle ».

École Munk des affaires mondiales et des politiques publiques de l'Université de Toronto, mémoire écrit : « [L]a souveraineté s'entend de la liberté à l'égard de la coercition, et non de l'isolement numérique ni de l'autosuffisance technologique. Aucun pays n'est en mesure d'atteindre une

indépendance totale sur l'ensemble de la pile technologique de l'IA. Il s'agit plutôt de déterminer comment structurer les dépendances de manière à préserver la capacité de choix, à réduire l'influence étrangère et à faire en sorte que les données et les infrastructures du Canada demeurent régies par les lois et les valeurs canadiennes ».

First Nations Technology Council, mémoire écrit : « Pour les Premières Nations, les principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) offrent un cadre pratique, aux côtés d'autres protocoles fondés sur les distinctions et propres aux communautés ».

⁴⁵ David Kristjanson Duvenaud : « [J]e pense que ce serait un pas dans la bonne direction pour gagner du temps afin de prolonger la période durant laquelle l'option la plus efficace constitue de faire travailler les humains avec l'IA ».

Tania Saba : « Une convergence croissante autour d'un ensemble de principes fondamentaux. Une IA centrée sur l'humain, respectueuse des droits fondamentaux et des valeurs démocratiques, soit garantir la transparence, l'explicabilité et la responsabilité des systèmes algorithmiques; garantir la sécurité, la robustesse et la fiabilité; promouvoir une innovation responsable et une attention aux impacts économiques, sociaux et environnementaux ».

Robert Rattle, mémoire écrit : « La numérisation doit évoluer selon les structures dominantes que la société fournit. Ces structures sont façonnées par les valeurs exprimées par la société par l'intermédiaire des politiques publiques ».



sencanada.ca

